sommaire

Editorial 5

Echos des associations 6

Actualité
- Les sociétés Deceuninck, Saint-Gobain et AG. Plastics s'allient à la FWMB pour l'organisation de soirées d'information 8
- Coqual, la construction de qualité 9

Technique
- Placement et entretien des portes résistant au feu 10
- L'ANPI - Association nationale pour la protection contre l'incendie et l'intrusion 11
- Laboratoire d'essai au feu de l'ULg et ISIB 12
- Calcul de la résistance au feu des structures en bois 14
- Conseil supérieur de la sécurité contre l'incendie et l'explosion 18
- Mousse et mastic résistants au feu 18
- Le comportement au feu : le bois et le feu 19
- Benor / ATg des portes résistantes au feu 23
- Porte RF 120' Benor / ATg 24
- "Antennes - normes" Prévention incendie du CSTC 25
- BOSEC - organisation Belge pour la Certification de Sécurité 26
- La résistance au feu des plaques de plâtres 27
- Pour une protection plus effficace contre l'incendie : le verre coupe-feu 28

Lieu de rencontre
- Pyro-Protection repousse les limites du feu 30

Salons et évènements
- Salon Top Mechanical Security 33
- "Itinérance bois" - Habitat et développement durable en Wallonie 34

Vie associative
- Les menuisiers du Hainaut visitent Charleroi 36

Petites annonces et brèves
- Petites annonces 37

Concours et formations
- Mondial des Métiers 2003 - Première épreuve de sélection pour les candidats menuisiers 39
- Le défi hennuyer : cinq régions en compétition 38
- Une formation dans la construction : ça vaut la peine 40
- Wood Awards 2001-2003 - Ouverture de la 3ème phase du concours 42

Informations pratiques
- Agréation de poseur de portes résistant au feu : que faire pour l'obtenir ? 44
- Inassurables les habitations en bois ? 46

menuiserie plus

Editeur responsable : Dario Dalla Valle

Rédacteurs en chefs : Caroline Smetz - Michel Fauquet

Rédaction : C. Smetz - G. Raucq

Tél. : 02 545 56 27 - **Fax :** 02 545 56 14

Conception - réalisation - impression : Artigraph - Liège

Abonnements et publicités : G. Raucq
FWMB - chaussée de Louvain, 580 - 5020 Champion
Tél. : 081 20 68 30 - Fax : 081 20 68 32

Revue trimestrielle imprimée à 1000 ex. sauf numéro spécial à 5000 ex. Reproduction de textes et de photos interdite sauf accord préalable.
La rédaction ne peut être tenue responsable des textes, photos ou illustrations publiés. Seuls les auteurs sont responsables.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou documents qui lui sont transmis. ils ne seront retournés que sur demande.
Textes, photos et prix valables sauf erreurs ou omissions.

REHAU®

Systèmes de portes et fenêtres

Thermo Design

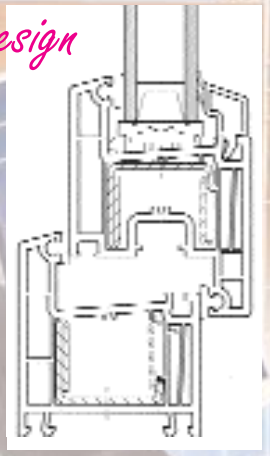

REHAU *Thermo Design*

BrillantDesign

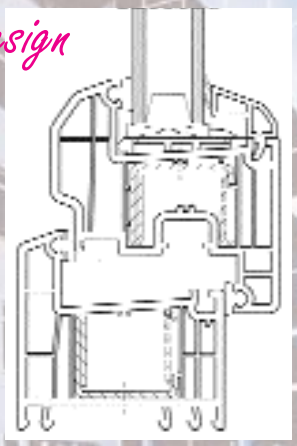

REHAU *BrillantDesign*

Un système de profilés complet et actuel pour l'architecte,
l'atelier de construction, le menuisier et l'entrepreneur du bâtiment.

N.V. REHAU S.A. - Ambachtenlaan 22 - Ambachtszone Haasrode
B-3001 Heverlee (Leuven) - Tél.: 016/39 99 71 - Fax: 016/39 99 12
www.REHAU.com

Demande de renseignements:

Fax à REHAU au n° 016/39 99 12
E-mail à REHAU: Johan.Suys@rehau.com

Ets: . . . . . .

Adresse: . . . . . Code postal: . . . . . .Commune: . . . . . .

Activité:. . . . . Tél.: . . . . . .Fax: . . . . . .

Demande: . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

La fenêtre embellit la maison

REHAU Design fenêtre

Editorial

Leitartikel

Pour la 44ème édition de votre magazine, nous avons décidé de vous offrir un numéro consacré à la sécurité incendie. Dans les pages de ce numéro, nous vous présentons les principaux acteurs intervenant autour de ce sujet et vous faisons découvrir quelques-uns des produits et/ou techniques qui vous permettront de lutter efficacement contre le feu. Nous espérons que ce thème retiendra votre attention.

En tant que fédération professionnelle représentant les entrepreneurs menuisiers, charpentiers et métiers connexes, la sécurité incendie est un sujet qui nous intéresse de près. Plusieurs démarches ont d'ailleurs déjà été entreprises par votre fédération dans ce domaine.

La FWMB participe depuis un moment déjà aux réunions du Conseil d'avis de l'ISIB au sein duquel elle possède d'ailleurs un représentant en la personne de M. Jean-Pierre Van Honacker.

Parallèlement à cette présence, la fédération a créé, il y a près d'un an, un Groupe de travail consacré aux portes Rf. Il s'agit d'un véritable lieu de débat et d'échange entre professionnels (placeurs agréés). Actuellement, une trentaine d'entreprises concernées par le sujet prend part aux réunions. Toute personne désireuse de participer aux débats de ce groupe de travail est évidemment la bienvenue.

Parmi les travaux déjà réalisés par ce groupe de travail figure la participation active de la FWMB à la rédaction d'une note conjointe ISIB - Confédération Construction sur le placement et l'entretien des portes coupe-feu (cfr p. 10). L'un des points importants soulevés dans cette note est la responsabilité du poseur dans un objectif de prévention des incendies et de prévention des contestations.

De fréquentes aberrations sont relevées en matière de protection contre l'incendie. Comme par exemple : l'absence de compartimentage coupe-feu, des portes Rf maintenues ouvertes avec des cales en bois ou autres objets, ... Ces diverses formes de dégradations intentionnelles ou non des portes Rf empêchent de garantir une sécurité incendie optimale.

Le problème qui se pose aujourd'hui en matière de sécurité contre l'incendie et plus particulièrement en matière de voies d'évacuation (portes) se situe au niveau des contrôles. Actuellement aucun contrôle n'est prévu. Après leur placement, l'entretien des portes coupe-feu est laissé au bon-vouloir des propriétaires. Une seule solution nous paraît envisageable pour résoudre ce problème de contrôle des portes Rf, à savoir : l'étendue de la législation actuelle afin de permettre aux placeurs agréés de réaliser une visite de contrôle et un entretien réguliers des portes Rf. Ce contrôle permettrait de contraindre les propriétaires de telles portes à entretenir leur matériel et à assurer une pleine sécurité aux occupants de l'immeuble concerné.

C'est pourquoi, la FWMB s'est attaché à la rédaction d'un communiqué de presse qu'elle souhaite diffuser le plus largement possible afin de conscientiser le monde politique à ce problème.

Quatre dates sont d'ores et déjà à retenir. Il s'agit des 10, 11, 18 et 25 octobre prochains, dates auxquelles nous vous invitons à prendre part à des soirées d'information consacrées au thème : la valeur ajoutée du menuisier dans la rénovation d'une maison. Vous trouverez plus de détails sur ces soirées, organisées conjointement avec les firmes Deceuninck, Saint-Gobain et AG. Plastics, en p. 8.

Souvenez-vous, il y a un an déjà était organisé à votre attention une journée récréative au sein du parc animalier Paradisio (Cambron-Casteau). Afin de pouvoir rééditer cette expérience positive, nous envisageons de proposer aux associations locales de menuisiers de reprendre le relais et d'organiser, à tour de rôle, dans leur région une journée récréative. De cette manière, chaque association aura l'opportunité de faire valoir à l'ensemble des affiliés et autres acteurs du secteur les atouts et curiosités de sa région. Pour nous permettre de concrétiser ce projet et lui assurer une pleine réussite, nous comptons évidemment sur l'engagement actif et le dynamisme des associations.

Für die 44. Ausgabe Ihrer Zeitschrift haben wir beschlossen, Ihnen eine Nummer anzubieten, die dem Brandschutz gewidmet ist. In den Seiten dieser Ausgabe stellen wir Ihnen die Hauptbeteiligten vor, die in diesem Thema intervenieren, und lassen Sie einige der Produkte und/oder Techniken entdecken, die Ihnen erlauben werden, das Feuer wirksam zu bekämpfen. Wir hoffen, dass dieses Thema Ihre Aufmerksamkeit wecken wird.

Als professionelle Föderation, die Schreiner, Zimmerleute und verbundene Berufe vertritt, ist der Brandschutz ein Thema, das uns näher interessiert. Ihre Föderation hat übrigens bereits mehrere Schritte in diesem Gebiet unternommen.

Die FWMB nimmt seit einiger Zeit bereits an den Sitzungen des Rates des ISIB teil, in dem sie im übrigen einen Vertreter in der Person von Herrn Jean-Pierre van Honacker hat.

Parallel zu dieser Anwesenheit hat die Föderation seit etwa einem Jahr eine Arbeitsgruppe aufgestellt, die den feuerfesten Türen (RF-Türen) gewidmet ist. Es handelt sich um einen echten Debatte- und Austauschort unter Fachleuten (zugelassene Einsetzer). Momentan nehmen etwa dreißig Unternehmen, die von diesem Thema betroffen sind, an den Sitzungen teil. Jeder, der bestrebt ist, an den Debatten dieser Arbeitsgruppe teilzunehmen, ist selbstverständlich willkommen.

Unter den Arbeiten, die bereits von dieser Arbeitsgruppe verwirklicht wurden, befindet sich die aktive Teilnahme der FWMB an der Redaktion eines gemeinsamen Merkblattes ISIB – Konföderation Baufach über die Anlage und die Wartung der Feuerschutztüren (siehe Seite 10). Einer der wichtigen Punkte, die in diesem Merkblatt zur Sprache gebracht wurden, ist die Verantwortung für den Einsetzer in einer Zielsetzung der Vorbeugung des Feuers und der Vorbeugung von Anfechtungen.

Häufige Abweichungen werden hinsichtlich des Schutzes vor dem Feuer hervorgehoben. Wie beispielsweise das Fehlen einer Feuerschutzeinteilung, RF-Türen, die mit Hölzern oder anderen Objekten offen gehalten werden, ... Diese verschiedenen beabsichtigten Formen von Verschlechterungen der RF-Türen verhindern eine optimale Sicherheit.

Das Problem, das sich heute hinsichtlich des Brandschutzes und besonders hinsichtlich der Räumungswege (Türen) stellt, liegt bei den Kontrollen. Momentan ist keine Kontrolle vorgesehen. Nach ihrem Einsetzen wird die Wartung der Feuerschutztüren dem Eigentümer überlassen. Nur eine Lösung scheint uns denkbar, um dieses Problem der Kontrolle der RF-Türen zu lösen, nämlich : die Anpassung der derzeitigen Gesetzgebung, um den zugelassenen Einsetzern zu erlauben, einen regelmässigen Kontrollbesuch und eine regelmässige Wartung der RF-Türen zu verwirklichen. Diese Kontrolle würde erlauben, die Eigentümer solcher Türen zu zwingen, ihr Material zu unterhalten und den Inhabern des betreffenden Gebäudes eine volle Sicherheit zu garantieren.

Deshalb hat sich die FWMB um die Redaktion eines Presseberichtes bemüht, den sie so breit wie möglich zu veröffentlichen wünscht, damit die Politiker diesem Problem zur Kenntnis nehmen.

Vier Daten sind bereits heute zurückzuhalten. Es handelt sich um den 10,11,18 und 25. Oktober, Daten, an denen wir Sie einladen, an Informationsabenden teilzunehmen, die folgendem Thema gewidmet sind : der Mehrwert des Schreiners in der Renovierung eines Hauses. Auf der Seite 8 werden Sie mehr Einzelheiten über diese Abende finden, die gemeinsam mit den Unternehmen Deceuninck, Saint-Gobain und der AG Plastiken organisiert werden.

Erinnern Sie sich daran, vor bereits einem Jahr wurde für Sie ein Unterhaltungstag innerhalb des Tierparks Paradisio (Cambron-Casteau) organisiert. Um diese positive Erfahrung neu auflegen zu können beabsichtigen wir, den lokalen Schreinerinnungen vorzuschlagen, das Relais zu übernehmen und reihum in ihrer Region einen Unterhaltungstag zu organisieren. Auf diese Art und Weise wird jede Innung die Gelegenheit haben, die Stärken und Sehenswürdigkeiten ihrer Region bei der Gesamtheit der Mitglieder und anderen Beteiligten des Sektors geltend zu machen. Um uns zu erlauben, dieses Projekt zu verwirklichen und ihm einen vollen Erfolg zu gewährleisten rechnen wir selbstverständlich mit der aktiven Teilnahme und dem Dynamismus der Innungen.

D. Dalla Valle, ***Président - Präsident***

Echo des associations ...

Association des menuisiers de Liège-Huy-Waremme

Monsieur Marc Olivier, Président :

« Nous sommes actuellement en contact avec les Assurances Fédérales et le CNAC dans le but de rédiger ensemble un « Mode d'emploi » pour la réalisation des documents nécessaires à la sécurité sur chantier. Ce document sera rédigé spécifiquement à l'attention des menuisiers. »

Une date à réserver d'ores et déjà dans vos agendas : le 12 octobre 2002, date à laquelle aura lieu le banquet annuel de l'association. Lieu : la salle de la Maison des entrepreneurs de Liège (1er étage) – Galerie de la Sauvenière.

Association des menuisiers de Tournai

Jean-Louis WAVREILLE président de l'association de Tournai :

« Notre première expérience du concours provincial pour les élèves menuisiers a été un succès. Nous allons essayer, pour la prochaine édition, de motiver d'autres écoles pour faire de ce concours un événement incontournable. Celui-ci doit devenir une passerelle vers les sélections en vue du Mondial des Métiers.

Comme les Chambres de la Construction de Mouscron-Comines et de Tournai se dirige vers une fusion, il est normal que les associations se rapprochent pour réaliser cette union de façon cohérente. Je profite donc de cette rubrique pour inviter les confrères de Mouscron-Comines à participer à nos réunions du premier mardi du mois à 18h30. Nous reprenons celles-ci le mardi 3 septembre 2002 dans les locaux de Orcq. Tous les membres des associations de Mouscron et Tournai peuvent participer à ces réunions. Venez partager avec nous vos passions, vos problèmes ou tout autre sujet qui vous intéresse. Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter au 069/54.75.65. »

DEVA
La nouvelle generation de ponceuses et produits de finition pour parquet
Les ponceuses et les produits de finition Deva apportent, à tous égards, le renouveau que vous cherchez!
Formation gratuite sur chantier!
Venez faire un essai chez nous ou demandez une démonstration sur votre chantier, sans aucun engagement!
Firme:
Personne à contacter:
Adresse:
Code postal:
Téléphone:
Localité:
COUPON REPONSE
Envoyez-moi SVP une documentation:
ponceuses Deva pour parquet;
produits de finition Deva .
A renvoyer à: Devomat Industries - Florent Geversstraat 35 - B-2650 Edegem
Tél. (03) 450.94.70 - Fax (03) 457.94.24 - E-mail: info@devomat.be - Website: www.devomat.be

FastFix – et la perceuse-visseuse sans fil Festool va dans tous les coins

FESTOOL

Changement ultrarapide grâce au système FastFix

Des résultats de travail optimaux

- Le système en technique bien mûrie assure un travail dans des endroits les plus exigus grâce aux embouts interchangeables
- Le mandrin peut être enlevé en un tournemain et permet ainsi le serrage direct des embouts pour raccourcir la visseuse de 6 cm afin qu'elle puisse passer dans des emplacements extrèmement étroits
- L'embout angulaire rend possible le perçage, vissage "au coin"
- L'embout excentrique permet un vissage au ras des surfaces et le réglage de ferrures,etc..

Superflue la retouche

- Accès optimal à la vis, donc pas d'effort physique contraignant et pas de glissement de la visseuse et, par conséquent, pas de détériorations en résultant

Gain de temps considérables

- Pas de recherche d'outils spéciaux appropriés ou d'auxilliaires plus ou moins convenables grâce au rangement net et clair dans le Systainer éprouvé

Rentabilité

- La combinaison des embouts FastFix rend superflu l'approvisionnement de visseuses et de perceuses spéciales et procure ainsi un énorme avantage pécunier
- Le kit compact pour toutes les applications ne nécessite que peu d'espace de rangement dans le véhicule d'intervention et son faible poids facilite encore plus son transport

Le coeur du système, c'est le connecteur FastFix

Tooltechnic Systems Belgium S.A.
Rue Colonel Bourg 101 • 1030 Bruxelles
Tél.: 02/702.32.38 • Fax: 02/726.98.81
www.festool.com

Les outils de toutes les exigences

En exclusivité chez les revendeurs spécialisés

actualité

Les sociétés Deceuninck, Saint-Gobain et AG. Plastics

s'allient à la FWMB pour l'organisation de soirées d'information

Les 10, 11, 18 et 25 octobre prochains des soirées d'information seront organisées pour les entrepreneurs menuisiers – charpentiers, les architectes et professeurs. Le thème de ces séances : la valeur ajoutée du menuisier dans la rénovation d'une maison.

Le marché de la rénovation est aujourd'hui devenu un marché important pour l'ensemble des professionnels du secteur de la construction. Les menuisiers n'échappent évidemment pas à cette réalité. La part de travaux liés à des constructions neuves est devenue minoritaire par rapport à celle occupée par les travaux de rénovation de bâtiments existants.

De quelle manière le menuisier peut-il apporter une valeur ajoutée dans la rénovation d'une maison ? Telle est la question que l'on peut dès lors se poser. Pour y répondre, trois importants fournisseurs du secteur de la menuiserie : Deceuninck, Saint-Gobain et AG. Plastics vous proposent de venir assister à une soirée d'information lors de laquelle ils vous apporteront une information complète sur leurs produits.

Dates et lieux

Pour assister à ces soirées d'information, la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges vous donne rendez-vous :

- Le **10 octobre 2002** à la Chambre de la Construction de **Mons** ;
- Le **11 octobre 2002** au Centre PME de **Charleroi** ;
- Le **18 octobre 2002** à la Salle " Le Verlaine " à **Libramont** (Verlaine) ;
- Le **25 octobre 2002** à la Chambre de la Construction de **Liège**.

Ces soirées devraient se dérouler de la manière suivante :

- 19 h 00 : Accueil des participants
- 19 h 10 : Introduction par la F.W.M.B
- 19 h 20 : Exposé de la société Deceuninck sur le PVC cellulaire
- 19 h 50 : Exposé de la firme Saint- Gobain sur la rénovation des vitrages - nouvelles possibilités
- 20 h 20 : Exposé de la société AG. Plastics sur les coupoles Skylux
- 20 h 50 : Sandwich bar (petite restauration et dégustation de St Joseph)

Une invitation vous sera envoyée dans le courant du mois de septembre, laquelle vous apportera tous les renseignements nécessaires. Un coupon-réponse annexé à cette invitation vous permettra en outre de réserver votre place.

Ne manquez pas ce rendez-vous qui s'annonce d'ores et déjà d'un grand intérêt !

Caroline SMETZ

0800-14.200

www.federale.be

FEDERALE Assurance

L'assureur qui partage tout avec vous, même ses bénéfices

CoQual, la construction de qualité

Un nouveau label de qualité va être lancé dans le secteur de la construction. Ce label développé par les entrepreneurs de la construction vise à donner un « plus » aux entreprises qui placent au centre de leurs préoccupations la satisfaction de leurs clients. Des clients satisfaits sont des clients qui reviennent et un client content est la meilleure publicité qui puisse exister pour une entreprise !

Quels avantages pour l'entreprise ?

- Une meilleure image de marque de l'entreprise et donc la possibilité d'obtenir de nouveaux marchés
- Une maîtrise de son organisation et donc une rentabilité accrue
- Un changement de la culture de l'entreprise : la satisfaction des clients passe par une perception plus fine de leurs attentes, par une gestion de leurs réclamations, un suivi des offres de prix qui sont remises, etc.
- Ce label constitue également une entrée en douceur vers l'ISO 9001.

L'entreprise qui aura obtenu le label basculera, en effet, plus rapidement vers une certification ISO si son marché devient demandeur. Ce nouveau label fera l'objet d'une promotion importante auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés, des architectes, etc.
Les entreprises labellisées recevront un texte promotionnel du label qu'elles pourront insérer dans leurs remises de prix et qui expliquera la teneur exacte du label et les avantages significatifs que cela représente pour les clients.

Comment votre entreprise peut-elle en bénéficier ?

Quatre conditions sont indispensables pour entrer dans le processus :
- être une entreprise de construction affiliée à la Confédération Construction
- être enregistrée
- avoir pour objectif la satisfaction des clients
- avoir été formé à la qualité par exemple par le biais du cycle de formation Coquane (amélioration ou objectif certification) ou toute autre formation équivalente.

Une fois ces prérequis acquis, vous devrez satisfaire au référentiel Construction Qualité. Celui-ci permet de vérifier par un audit dans l'entreprise si vous gérez la qualité en maîtrisant votre organisation avec le souci de satisfaire vos clients.

Il s'agira d'un audit d'une demi-journée qui soulignera le cas échéant des problèmes éventuels auxquels des améliorations devront être apportées. Si elles sont jugées effectives et efficaces, vous vous verrez alors remettre le label « CoQual » et son logo !

Coût

Toute cette procédure coûtera à l'entreprise 795 euros par an. Afin de donner au label « CoQual » une valeur sûre, un suivi annuel est organisé dans chaque entreprise.
Les entreprises certifiées ISO pourront obtenir le label moyennant l'envoi de la copie de leur certificat et du résultat de leur audit annuel. Elles devront s'acquitter d'une intervention de 265 euros par an pour couvrir les frais de gestion et de promotion du label.

Vous n'avez pas encore suivi de formation Qualité ?

Nous vos proposons les clubs qualité Coquane : une formation en 6 soirées avec des accompagnements en entreprise par le formateur. Le bilan prévu à l'issue de la formation sera considéré comme audit pour l'obtention du label « CoQual ».
Intéressé(e) ? N'hésitez pas à prendre contact avec la Confédération Construction Wallonne (02/545.56.68).

Les Ets. FLORIN
cherchent
revendeurs de qualité
Et si nous
travaillions ensemble?
Comme fabricant de menuiserie en PVC, les Ets. André Florin possèdent l'expérience, le savoir-faire, le personnel, le parc de machines, la capacité, la marque réputée Kömmerling et l'indispensable esprit d'équipe. Autant de bonnes raisons pour que vous, menuisier ou revendeur, fassiez équipe avec nous. Téléphonez-nous et demandez André Florin en personne!
ETS ANDRE FLORIN SPRL
Rue de Menin 524/526
B-7700 Mouscron
T 056.33.19.35 • F 056.33.68.05
select
KÖMMERLING

Placement et entretien des portes résistant au feu

Note de l'ISIB en collaboration avec la Confédération Construction

Le 28 mai dernier, une note relative au placement et à l'entretien des portes résistant au feu (Rf) a été approuvée par le Comité Consultatif des placeurs de portes résistant au feu.

Des portes résistant au feu (en abrégé, portes Rf) doivent être placées dans les bâtiments dans un certain nombre de cas, en application de la réglementation. Elles peuvent également être prévues par l'auteur de projet ou le maître de l'ouvrage en dehors de toute obligation légale.

Le choix des portes, leur placement, leur entretien et leur utilisation sont autant d'éléments pertinents pour la protection anti-incendie. Chaque partie intervenant dans le processus de construction et l'utilisation du bâtiment a un rôle à jouer à cet égard.

La note rédigée conjointement par l'ISIB (L'Institut de sécurité Incendie Belge) et la Confédération Construction a pour objet de rappeler à toutes les parties concernées :

- Les dispositions essentielles de l'arrêté royal du 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion auxquelles les nouveaux bâtiments doivent satisfaire, modifiées par l'arrêté royal du 19 décembre 1997 ;
- Les conditions qui doivent être respectées afin d'assurer le respect de la réglementation ou de la convention lorsque la pose de portes Rf est prévue de manière contractuelle ;
- Leur rôle et leur responsabilité respective en relation avec la prévention des incendies et lors des contestations pouvant survenir à l'occasion du placement d'une porte résistante au feu ou ultérieurement.

Elle formule également une proposition pour l'entretien des portes résistant au feu, ce dernier n'étant pas prévu par la réglementation précitée.

Ce document reprend les principes généraux (définition d'une porte Rf, cas et lieux de pose, la personne compétente pour la pose, la procédure de pose, les différents acteurs intervenant lors de la pose, …), la procédure à suivre en cas de difficulté de pose (solutions, …), les recommandations pour l'entretien et l'utilisation d'une porte Rf (procédure de contrôle et d'entretien) et mentionne également les adresses utiles dans ce domaine.

La note dans son intégrité peut être obtenue (gratuitement pour les affiliés) sur simple demande auprès de la FWMB -Tél. 02/545.56.27 – Fax : 02/545.56.14
E-mail : fwmb@confederationconstruction.be
Elle est également partiellement consultable sur le site www.menuisiers.com.

La St Joseph, un produit unique

BON DE COMMANDE BIÈRE SAINT JOSEPH

Une initiative de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de Menuiserie et des Métiers Connexes de la Région Wallonne de Belgique

à envoyer par courrier ou par fax à l'attention de Mme Chermanne, Fernand GEORGES s.a., avenue des Etats-Unis 30, 6041 Gosselies, fax 071/250.119

Mme / M. : ....(soussigné)
Entreprise : .....
Adresse : .....
Téléphone : ..... TVA : .....

Commande :

12 bouteilles de 75 cl	 x	30 euros (1200 FB) tvac	=	..... euros
Boîte(s) de 6 verres	 x	23 euros (900 FB) tvac	=	.....euros
Colis cadeau (2 bout. 75 cl + 2 verres)	 x	12,25 euros (494 FB) tvac	=	..... euros
pour un montant total T.V.A. comprise de				.....euros

Livraison : soit, enlèvement dans l'une des quincailleries Fernand GEORGES :

- ❑ **Charleroi** (Gosselies), avenue des Etats-Unis 30, Tél. : 071 25 00 60
- ❑ **Liège** (Alleur), avenue de l'Energie 8, Tél. : 04 247 34 47
- ❑ **Wavre** (Z.I. sud), rue de l'Industrie 5, Tél. : 010 42 14 60

soit, ❑ livraison souhaitée à la menuiserie ci-dessous :

Menuiserie : .....
Adresse : .....
CP : ..... Localité : .....
Tél. : ..... Fax : .....

Date : ...../...../..... **Signature** : .....

Cette offre est valable à concurrence du stock disponible.
Le paiement sera demandé par la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges dès réception de la facture (rue du Lombard, n° 34-42 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/545.56.27 / fax : 02/545.56.14)

L'ANPI

Association nationale pour la protection contre l'incendie et l'intrusion

L'ANPI est une association sans but lucratif fondée à l'initiative des entreprises belges d'assurances regroupées au sein de l'Union professionnelle des entreprises d'assurances (UPEA). L'ANPI entend promouvoir les mesures, les moyens et les techniques propres à prévenir l'incendie et le vol et à sauvegarder les personnes et les biens. Les activités de l'ANPI englobent 5 domaines principaux: la formation, l'information, la normalisation, les laboratoires et les inspections.

PREVENTION

Formation

L'Ecole du Feu de l'ANPI avec ses deux centres de formation (Louvain-la-Neuve et Neder-over-Heembeek) a pour but de prévenir et de combattre l'incendie. Une équipe compétente et dynamique initie chaque année des milliers de personnes aux techniques de la prévention, de la protection et de la lutte contre l'incendie. Elle dispense des formations tant théoriques que pratiques, selon des programmes préétablis ou à la carte. Les exercices d'extinction sur feux réels sont adaptés au niveau et à l'environnement professionnel des participants.

Renseignements :

Tél.: 010/47.52.51-52 - Fax: 010/47.52.70
E-mail: training@anpi-nvbb.be

Information

ANPI magazine est une source d'informations dans le domaine de la prévention et de la protection contre l'incendie, le vol et l'intrusion. Chaque numéro contient un dossier détachable rédigé par un spécialiste.

La liste des publications comporte des notices techniques, des ouvrages de référence, des normes de l'IBN, des dossiers techniques… Le service Publications loue ou vend également des cassettes audiovisuelles.

Le centre de documentation de l'ANPI possède une riche collection d'ouvrages, de périodiques, de textes légaux et réglementaires, de normes, de publications… qui peuvent être consultés par nos affiliés.

Renseignements :

Tél.: 010/47.52.41 (ANPI magazine)
010/47.52.42 (publications)
010/47.52.31 (documentation)
Fax: 010/47.52.70
E-mail: publications@anpi-nvbb.be
documentation@anpi-nvbb.be

TECHNOLOGIES

Normalisation

L'ANPI collabore avec les pouvoirs publics à l'élaboration de prescriptions légales en matière de prévention et de protection contre l'incendie et l'intrusion. Elle participe aussi très activement aux commissions et aux groupes de travail institués par les organismes de normalisation sur le plan national, européen, et international.

Laboratoires

Les laboratoires de l'ANPI, accrédités EN 45001 par BELTEST, procèdent à des essais sur le matériel de protection contre l'incendie et contre le vol "bâtiments" et "véhicules", ainsi qu'à des essais de compatibilité électromagnétique, en conformité avec les normes et/ou règlements nationaux et internationaux.

Renseignements :

Tél.: 010/47.52.71 - Fax: 010/47.52.67
E-mail: tech@anpi-nvbb.be

Inspections

Le département Inspections, accrédité EN 45004 par BELTEST, procède à la réception sur site des installations de protection contre l'incendie et l'intrusion ainsi qu'aux inspections périodiques.

Renseignements :

Tél.: 010/47.52.61 - Fax: 010/47.52.67
E-mail: tech@anpi-nvbb.be

ANPI
Association Nationale pour la Protection contre l'Incendie et l'Intrusion
Parc scientifique Fleming
1348-Louvain-la-Neuve-Sud
Tél.: 010/47.52.11 - Fax: 010/47.52.70
www.anpi-nvbb.be

LABORATOIRE D'ESSAIS AU FEU

de l'Université de Liège et ISIB

Historique

Le Laboratoire d'Essais au Feu de l'Université de Liège a été créé en 1979 par le Service des Ponts & Charpentes de cette Université.

Le laboratoire s'est d'abord doté d'un four vertical permettant de tester le pouvoir séparant des éléments de construction. En vue d'accroître son potentiel d'essais et de pouvoir effectuer des recherches plus fondamentales, le laboratoire a fait l'acquisition en 1986 d'un second four de dimensions plus réduites, mais permettant de tester des éléments séparants en position verticale et horizontale, et des éléments traversants.

Activités

Le rôle du Laboratoire de l'Université de Liège est de :

- effectuer des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de la résistance au feu ;
- réaliser des essais de résistance au feu suivant la norme belge et les normes européennes et délivrer les procès-verbaux de classement des éléments d'épreuve .
  Le laboratoire réalise également les essais mécaniques sur les éléments ouvrants demandés par les normes européennes préalablement à l'essai de résistance au feu.

Principe des essais de résistance au feu

Au niveau belge, la norme NBN 713-020 donne les conditions de réalisation de l'ensemble des essais de résistance au feu. Au niveau européen, chaque type d'élément dispose d'une norme d'essai spécifique. La norme belge et les normes européennes ont les mêmes principes d'essais de résistance au feu. L'élément d'épreuve est monté dans un support de construction de façon à ce que les conditions d'assujettissement soient les plus proches possible des conditions réelles de chantier. Cet élément et son support de construction sont alors placés devant le four de façon à constituer une paroi du four.

L'élément d'épreuve est soumis à un programme thermique déterminé par la courbe de chauffe ISO 834. Lors de l'essai, les températures dans l'enceinte chaude et sur la surface non exposée au feu de l'élément sont mesurées. L'essai de résistance au feu permet de classer l'élément d'épreuve en fonction des trois critères suivants :

- la stabilité : c'est à dire la capacité de l'élément à conserver son intégrité, à supporter sans défaillance la charge appliquée et à limiter sa déformation à des valeurs qui ne compromettent pas la stabilité générale de la construction dans laquelle il est inséré ;
- l'étanchéité aux flammes : c'est à dire la capacité d'un élément à résister à l'exposition au feu sur une seule face, sans transmettre le feu sur la face non exposée au feu par passage de flammes ou de gaz chauds ;
- l'isolation thermique : c'est à dire la capacité d'un élément à résister à l'exposition au feu sur une seule face, sans transmettre le feu par suite du transfert significatif de chaleur de la face exposée au feu vers la face non exposée au feu.

Le classement des éléments est basé sur la durée pendant laquelle l'élément a satisfait simultanément aux trois critères énoncés ci-dessus.

Equipements du Laboratoire d'Essais au Feu

Le laboratoire est équipé de deux fours :

- un four permettant de tester les éléments verticaux séparants ; la surface maximum d'exposition au feu est de 3000 x 3000 mm ;
- un four permettant de tester les éléments séparants verticaux et horizontaux avec une surface d'exposition au feu maximum de 1500 x 1850 mm, et les éléments linéaires traversants chargés.

Essai de résistance au feu 2 min - Laboratoire de Liège

Collaboration avec ISIB

Le laboratoire travaille en collaboration directe avec l'ISIB (Institut de Sécurité Incendie Belge) qui a été créé par l'Université de Liège et l'Université de Gand le 17 septembre 1987.

Les activités de l'ISIB sont :

- la rédaction d'avis techniques qui consistent en l'interprétation des normes d'essais au feu et la reconnaissance des essais étrangers ;
- l'évaluation de la résistance au feu d'éléments de construction mis en œuvre dans un bâtiment ;
- la certification des placeurs de portes résistant au feu ;
- la préparation des agréments des portes Benor/Atg pour le comité ad hoc du BOSEC.

Face non-exposée avant essai de résistance au feu - Laboratoire de Liège

L'ISIB ne donne pas d'avis sur les exigences demandées par les normes de base, ce domaine étant de la compétence des Services d'Incendie.

De plus, l'ISIB est membre de la commission chargée de donner un avis au Ministère de l'Intérieur sur les demandes d'équivalence et de dérogation aux normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire.

Eric Wellens & Jean-Claude Dotreppe

UNIVERSITE DE LIEGE
DEPARTEMENT DE MECANIQUE DES MATERIAUX ET STRUCTURES

LABORATOIRE D'ESSAIS AU FEU

Quai Banning, 6
4000 Liège
Tél. : +32-04/366.91.38
Fax. : +32-04/366.91.37

s.a. ROUSSEAUX MENUISERIE

Fabrication d'escaliers
sur centre d'usinage
à commandes numériques

Votre partenaire en escalier.
Réalisation de vos plans, gabarits et machinage, avec ou sans fourniture de bois.
Réalisation complète de l'escalier prêt à la pose.
Escalier à limons cintrés.

Frappez à la bonne porte

Ancienne Gare 20 - 5600 Philippeville
071/66 77 45 - Fax 071/66 77 46

Calcul de la résistance au feu des structures en bois

(via l'Eurocode 5, partie 1-2)

Introduction aux Eurocodes

Les Eurocodes sont destinés à devenir le principal moyen de conception des structures de bâtiments et ouvrages de Génie Civil. Ils constituent un ensemble de 57 normes portant sur les actions (Eurocodes 1), les ouvrages en béton (Eurocodes 2), les construction en acier (Eurocodes 3), les structures mixtes acier-béton (Eurocodes 4), les structures en bois (Eurocodes 5), en maçonnerie (Eurocodes 6) et en aluminium (Eurocodes 9) ainsi que sur les règles de conception des ouvrages géotechniques (Eurocodes 7) et les règles de dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes (Eurocodes 8).

Ces codes deviendront incontournables pour la conception des ouvrages et pour le contrôle de leur conformité à trois exigences essentielles reprises dans la directive européenne sur les produits de construction (CPD[1]), à savoir

- Exigence n°1 « résistance mécanique et stabilité »
- Exigence n°2 « sécurité incendie »
- Exigence n°4 « sécurité d'utilisation »

Il est donc essentiel pour les acteurs du secteur de la construction en Belgique et en Europe de s'habituer et de connaître dès à présent les différentes parties des Eurocodes. La période durant laquelle les Eurocodes ont été publiés sous la forme d'ENV (pré-normes ou normes « expérimentales ») arrive à sa fin et le CEN – Comité Européen de Normalisation – est sur le point de publier ces Eurocodes comme normes EN (normes européennes ou normes au plein sens du terme). La publication des 57 parties d'Eurocodes dans leur version définitive devrait ainsi être achevée pour 2005 [1] [2].

Les Eurocodes « partie feu »

Certaines parties des Eurocodes traitent de la résistance au feu d'une structure soumise à un incendie. Des méthodes ont été mises au point pour calculer la résistance au feu des structures en béton, en acier, en mixte acier-béton, en bois, en maçonnerie et en aluminium. Elles se retrouvent dans les parties d'Eurocodes suivantes :

Appellation EN [3]	Titre
EN 1991 Part 1-2	Eurocode 1 – Basis of design and actions on structures – Part 1-2: Actions on structures – Actions on structures exposed to fire
EN 1992 Part 1-2	Eurocode 2 – Design on concrete structures – Part 1-2: General rules – Structural fire design
EN 1993 Part 1-2	Eurocode 3 – Design of steel structures – Part 1-2: General rules – Structural fire design
EN 1994 Part 1-2	Eurocode 4 – Design of composite steel and concrete structures – Part 1-2: General rules – Structural fire design
EN 1995 Part 1-2	Eurocode 5 – Design of timber structures – Part 1-2: General rules – Structural fire design
EN 1996 Part 1-2	Eurocode 6 – Design of masonry structures – Part 1-2: General rules – Structural fire design
EN 1999 Part 1-2	Eurocode 9 – Design of aluminium structures – Part 1-2: General rules – Structural fire design

L'objectif de ces documents est de définir une manière uniforme d'évaluer la résistance au feu des structures à travers toute l'Europe.

En Belgique, l'arrêté royal du 19 décembre 1997 (fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire) permet d'utiliser pour évaluer la résistance au feu des éléments de construction :

- soit un essai selon la NBN 713-020
- soit une méthode de calcul agréée par le Ministre de l'Intérieur

A l'heure actuelle, le Ministère de l'Intérieur n'a pas encore agréé les Eurocodes ni aucune autre méthode de calcul. En attendant la version définitive (EN) de ces Eurocodes, leurs versions ENV ou prEN accompagnées par leur DAN (document d'application national), doivent néanmoins être considérés comme l'état de connaissance en la matière.

Photo ANPI

1 *Construction Products Directive*
2 Deux premières parties d'Eurocode ont été approuvées et publiées dans leur version définitive en avril 2002: EN 1990 (Basis of design) et EN 1991-1 (Permanent actions)
3 Les versions actuellement disponibles sont aux stades de prénormes ENV ou prEN.

L'Eurocode 5 partie 1-2: Calcul du comportement au feu des structures en bois

1. Principes de base

La vérification suivant les Eurocodes de la stabilité au feu des éléments structurels est basée sur le principe suivant :
« L'élément structurel résiste au feu aussi longtemps que $E_{d,fi,t} \leq R_{d,fi,t}$ » avec

- $E_{d,fi,t}$ = effet des actions à prendre en compte en situation d'incendie
- $R_{d,fi,t}$ = capacité portante qui diminue avec une augmentation de la température, donc avec le temps.

L'Eurocode 5 partie 1-2 [4] traite de la résistance au feu des éléments de construction en bois et permet de déterminer la perte de capacité résistante du bois en fonction de la durée de l'incendie normalisé.

2. Vitesse de carbonisation

Le dimensionnement au feu des éléments de construction en bois traité dans la prénorme ENV1995-1-2 est basé sur la carbonisation de la section : la partie de la section carbonisée ne doit plus être prise en compte dans le calcul de la résistance mécanique de l'élément en bois. Ainsi, si l'on connaît la vitesse de pénétration du front de carbonisation, il est possible de déterminer cette zone endommagée et de calculer la résistance au feu des éléments de constructions en bois.

La section 3 de la prénorme ENV1995-1-2 est consacrée à la détermination de la vitesse de carbonisation $ß_0$. Celle-ci peut être considérée comme constante, elle ne dépend en somme que du type de matériau et de sa masse volumique (plus le bois est lourd, plus la carbonisation est lente).

Les vitesses de carbonisation fournies dans la prénorme ENV1995-1-2 sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Vitesse de carbonisation

Type	Densité spécifique caractéristique p [kg/m³]	Dimension minimale d [mm]	Vitesse de carbonisation $ß_0$ [mm/min]
Bois résineux + hêtre			
Bois massif	≥ 290	35	0,8 (1)
Bois lamellé collé	≥ 290	-	0,7
Bois feuillus			
Bois massif ou lamellé collé	≥ 290	-	0,7 (2)
Bois massif ou lamellé collé	≥ 450 et chêne	-	0,5 (2)
Panneaux à base de bois			
Panneaux en contre-plaqué	450	20	1,0 (3)
Autres panneaux en bois	450	20	0,9 (3)

(1) : Valeur à multiplier par $\sqrt{290/p}$ pour des densités inférieures à 290 kg/m³
(2) : Pour du bois massif : interpolation linéaire entre ces deux valeurs.
(3) : Pour d'autres densités et pour des épaisseurs différentes de 20mm, les valeurs de la vitesse de carbonisation sont à multiplier par les équations (3.4) et (3.5) de la prénorme ENV1995-1-2.

Méthodes de calcul en situation d'incendie

Le principe du calcul de la résistance au feu des sections en bois suivant la prénorme ENV1995-1-2 peut être résumé comme suit :

De la section initiale en bois, il faut retirer une couche périphérique dont l'épaisseur est déterminée par la vitesse de carbonisation, et s'assurer que la section efficace non encore affectée par l'incendie est encore suffisante pour reprendre les efforts.

Pour calculer la résistance au feu d'un élément de construction en bois, la prénorme ENV1995-1-2 se base ainsi sur la vitesse de carbonisation afin de déterminer la section résiduelle ou protégée des flammes. Elle envisage trois méthodes: les deux premières sont de type « méthode simplifiée de calcul » tandis que la troisième est de type « méthode avancée de calcul » [4] (cette dernière est simplement énoncée; les propriétés thermiques sur lesquelles elle est basée sont stipulées à l'annexe E de la prénorme). Les deux premières méthodes sont présentées ci-après.

Ces méthodes sont illustrées par des exemples pratiques de dimensionnement d'une poutre et d'une colonne en bois dans l'article paru dans le CSTC magazine d'hiver 2001 [5].

1. Méthode n°1 : Section efficace

La section efficace est obtenue à partir de la section initiale en enlevant sur toute la périphérie attaquée par le feu (chaque face exposée au feu) une couche dont la profondeur d_{ef} représente la profondeur de carbonisation d_{char} majorée d'un certain facteur, soit:

4 Cet article se base sur la version ENV 1995-1-2 de 1994 [4]
5 Différentes équations permettent de calculer cette durée : cf. bibliographie [5] et 3.2(2), C.3.1 et C.3.2 de la prénorme ENV 1995-1-2

Calcul de la résistance au feu des structures en bois

(via l'Eurocode 5, partie 1-2)

$$d_{ef} = d_{char} + k_0 d_0 = \beta_0 (t - t_{pr}) + k_0 7 \ [mm]$$

où

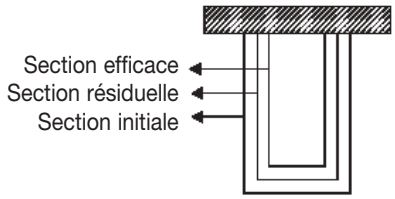

β_0 = vitesse de carbonisation en mm/min (cf. tableau 1)

t = durée de l'incendie en minutes

t_{pr} = durée durant laquelle le matériau de protection, s'il existe, protège effectivement l'élément de construction en bois[5]

$k_0 \leq 1$; il est déterminé de la façon suivante

- k_0 = 0 tant que $t \leq t_{pr}$ où t est la durée de l'incendie (la résistance au feu requise de l'élément en bois en minutes)
- k_0 = 1 après :
  - 20 min s'il n'existe pas de protection
  - $(20 + t_{pr})$ min si panneau de protection à base de bois
  - $(10 + t_{pr})$ min si panneau de protection en plâtre
- entre ces valeurs, on se réfère au tableau ci-dessous

Tableau 2 : Valeurs de K_0

Protection	Conditions	Valeur de k_0
Surfaces non protégées	t ≤ 20 min	$k_0 = \frac{t}{20}$
Surfaces protégées par panneaux à base de bois	t – tpr < 20 min	$k_0 = \frac{t - t_{pr}}{20}$
Surfaces protégées par des panneaux de plâtre	t – tpr < 10 min	$k_0 = \frac{t - t_{pr}}{10}$

On obtient ainsi une section réduite pour laquelle les propriétés de résistance normale du bois sont conservées : en effet, pour dimensionner à chaud des éléments de construction en bois, la méthode de la section efficace, qui est la plus simple, requiert de prendre le coefficient $k_{mod,fi}$ des équations du §4.2 soit égal à 1 (ce qui signifie qu'il n'y a pas de perte des propriétés de résistance de la section réduite).

2. Méthode n°2 : Résistance et rigidité réduites

Au lieu d'incorporer un facteur majorant la profondeur de carbonisation pour le calcul de la section non encore affectée par l'incendie, la seconde méthode tient compte non seulement de la réduction de la section initiale, mais également d'une diminution des propriétés de résistance de la section réduite en bois : $k_{mod,fi} < 1$.

La section réduite est obtenue à partir de la section initiale en enlevant sur toute la périphérie attaquée par le feu une couche d'une épaisseur d_{char}, la profondeur de carbonisation. Qu'on peut déterminer de deux façons:

- sans tenir compte de l'arrondi dans les angles, soit :
  $d_{char} = \beta_0 (t - t_{pr})$ avec β_0 la vitesse de carbonisation suivant tableau 1 (c'est-à-dire la même vitesse de carbonisation qu'avec la méthode 1)
- en tenant compte de l'arrondi dans les angles[6], soit :
  $d_{char} = \beta (t - t_{pr})$ avec ß la vitesse de carbonisation suivant le tableau 3.

Tableau 3 : valeur de la vitesse de carbonisation ß

	ß [mm/min]
Bois résineux	
Bois lamellé collé p ≥ 290 [kg/m³]	0,64
Bois massif p ≥ 290 [kg/m³]	0,67
Bois feuillus	
Bois massif ou bois lamellé collé p ≥ 350 [kg/m³]	0,54

En outre, la diminution de la capacité portante de l'élément en bois est prise en compte par le coefficient $k_{mod,fi} < 1$. La prénorme ENV1995-1-2 définit $k_{mod,fi}$ en fonction du facteur de massivité thermique de la section résiduelle (p/Ar) et du type de sollicitation:

Facteur pour la résistance à la flexion :

$$k_{mod,fi} = 1 - \frac{1}{200} \frac{p}{A_r}$$

Facteur pour la résistance à la compression :

$$k_{mod,fi} = 1 - \frac{1}{125} \frac{p}{A_r}$$

Facteur pour la résistance à la traction et module d'élasticité :

$$k_{mod,fi} = 1 - \frac{1}{330} \frac{p}{A_r}$$

p étant le périmètre exposé au feu de la section réduite [m] et AR l'aire de la section réduite [m²].

6 Cette seconde variante est d'application plus difficile et donc moins utilisée. Pour la détermination du rayon de l'arrondi dans les angles on se référera à l'ENV 1995-1-2 (figure A.1).

Pour dimensionner à chaud un élément en bois suivant la méthode des résistance et rigidité réduites, il faut donc :

1. réduire la section initiale en une section réduite par l'intermédiaire de la profondeur de carbonisation d_{char}.
2. diminuer la capacité portante de cette section réduite par l'intermédiaire du coefficient $k_{mod,fi}$.

Yves Martin, ir., Division Structures, CSTC

Photo ANPI

Photo ANPI

Bibliographie

[1] Vardakas E.
« Eurocodes: a long story », Bruxelles, Proceeding of the Conference « Eurocodes, building codes for Europe », 25 Juin 2002.

[2] Institut belge de normalisation.
« NBN ENV1995-1-1 Eurocode 5 – Calcul des structures en bois – Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments » Bruxelles, IBN, 1995

[3] Institut belge de normalisation
« NBN ENV1995-1-2 Eurocode 5 – Calcul des structures en bois – Partie 1-2 : Règles générales – Calcul du comportement au feu » Bruxelles, IBN, mai 1995

[4] Martin Y. & Parmentier B.
« La résistance au feu des constructions et les Eurocodes : 1er partie : Actions sur les structures exposées au feu et calcul du comportement au feu des structures en béton », Bruxelles, CSTC-magazine, automne 2001.

[5] Martin Y. & Parmentier B.
« La résistance au feu des constructions et les Eurocodes : 2ième partie : Calcul du comportement au feu des structures en bois », Bruxelles, CSTC-magazine, hiver 2001.

[6] Brüls A. & Vandevelde P.
« Sécurité contre l'incendie dans les bâtiments. Partie 1 : prévention passive », Gand, Institut de sécurité incendie (ISIB), mai 2000

Conseil supérieur de la sécurité contre l'incendie et l'explosion

Le Conseil supérieur de la Sécurité contre l'incendie et l'explosion a été créé par l'article 6 de la loi du 30 juillet 1979 relative à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances :

« Art 6 §1 : Il est institué un Conseil supérieur de la sécurité contre l'incendie et l'explosion dont le Roi fixe la composition et le fonctionnement.
Ce Conseil comprend des représentants des intérêts publics et privés. Il a pour mission :
a) de suggérer toutes mesures relatives à la sécurité contre l'incendie et l'explosion ;
b) de donner un avis sur tout projet d'arrêté relatif à la prévention des incendies et explosions. »

Le Conseil supérieur est composé de fonctionnaires des différents Ministères concernés, mais aussi de représentants des divers organismes liés de près ou de loin à l'incendie et l'explosion.

Le Ministre de l'Intérieur désigne, parmi les fonctionnaires du niveau 1 de son département, un secrétaire et un secrétaire adjoint, dans chacun des deux rôles linguistiques.
Le Ministre de l'Intérieur désigne un président et un vice-président parmi les membres du Conseil.

Messieurs R. MINNE et A. DE HERDE sont désignés respectivement en qualité de président et vice-président du Conseil supérieur de la sécurité contre l'incendie et l'explosion.

Le Conseil peut constituer, en son sein, des groupes de travail pour l'étude de problèmes particuliers, lesquels peuvent consulter, convoquer à leurs réunions ou même associer à leurs travaux des experts dont ils désirent connaître l'avis.

La fréquence des réunions du Conseil est d'environ 5 par an.

Un projet d'arrêté royal modifiant la composition du Conseil supérieur est en préparation ; il permettra d'intégrer des représentants des Communautés et Régions.

ir. P. HOURLAY

Ministère de l'Intérieur
Conseil supérieur de la sécurité
contre l'incendie et l'explosion
Rue Royale N° 66 – 1000 BRUXELLES
Secrétariat :
M. Hourlay – Tél. : 02/500.23.86 - Fax : 02/500.23.65
Mme Dewit – Tél. : 02/500.24.30 - Fax : 02/500.23.65

Mousse et mastic résistants au feu

Pour le montage des portes coupe-feu, il est important d'utiliser le système de fixation adapté et de le combiner avec un système de jointoyage conséquent.

Le montage par mousse PU est efficace et rapide. Un grand nombre de portes coupe-feu sont installées avec des mousses PU agréées, résistantes au feu. Les avantages : remplissage de toute irrégularité autour du chambrant, mise en oeuvre simple et rapide et adhésion élevée. Cette mousse dispose d'un système de fixation unique. Il suffit de tourner la bombe d'un quart de tour sur le pistolet adapté pour la fixer parfaitement. Ainsi le risque de fuites est fortement réduit, la valve s'ouvre complètement et l'extrusion maximale est garantie. Elle reste aussi disponible dans l'emballage 750 ml classique et en version 750 ml pistolable classique. Possédant également des agréments officiels, il existe également la mousse Soudafoam FR 2K pour une polymérisation très rapide.

Mastics de jointoyage

Pour la finition de joints dans les constructions les plus exigeantes, une gamme de silicones et acryls résistants au feu est également disponible. Le silicone neutre est parfait pour les joints élastiques intérieurs, extérieurs ou pour le vitrage. Pour les joints intérieurs avec peu de mouvement, mais avec la possibilité d'être peints, ce firecryl est intumescent au contact au feu. Sur chantier, le conditionnement en poches de 600 ml s'avère très pratique puisque dans le cadre de la conservation de l'environnement, une réduction du volume de déchet devient de plus en plus importante. Le passage de câbles et de tuyaux sera assuré avec le mastic de colmatage FFC 210 FR. Ce mastic, intumescent au feu, peut également être peint.
Tous les produits énumérés ici ont été testés résistant au feu pendant 4 heures, avec fond de joint classique en joint PE.

Renseignements :

Soudal N.V.- Service Vente Belgique
Everdongenlaan 18-20 - 2300 TURNHOUT
Tél.: 014/42.42.31 - Fax : 014/42.65.14

La mousse PU pistolable Soudafoam FR est disponible avec le système unique Click & Fix

Le comportement au feu

Le bois et le feu

Le présent article a été rédigé sur la base d'informations fournies par M. André DELOUW, directeur du Centre technique de l'industrie du bois. La rédaction de l'ANPI explicite certains termes techniques ainsi que certaines notions.

Notions générales

L'incendie

L'incendie en lui-même est une réaction chimique où une matière combustible se combine avec l'oxygène présent dans l'air, avec dégagement de lumière, de chaleur et de fumée ou de l'un de ces éléments.
Toutes les matières peuvent se combiner avec l'oxygène(1): les unes plus lentement ou plus difficilement (par exemple les métaux nobles), les autres plus rapidement ou plus facilement. Chaque matière est caractérisée par sa température d'ignition, c'est-à-dire la température qui doit être atteinte pour que la combustion commence.

(1) N.D.L.R.: Il existe d'autres comburants que l'oxygène (ex.: le chlore).

La réaction au feu

La réaction au feu d'un matériau est l'ensemble des propriétés **propres à un matériau ou à plusieurs matériaux formant un ensemble** considérées en relation avec la naissance et le développement d'un incendie : le potentiel calorifique, la non-combustibilité, l'inflammabilité, la propagation des flammes, la formation de fumée et l'émission de gaz combustibles.
En règle générale, la réaction au feu des matériaux n'est importante que pour les matériaux **visibles**.
Les matériaux sont classés en matériaux combustibles et non combustibles. L'acier et le béton sont des exemples de matériaux non combustibles. Ils font partie de la classe **A0** (voir NBN S 21-201: Protection contre l'incendie dans les bâtiments – Terminologie). En Belgique, la réaction au feu des matériaux combustibles est déterminée selon l'arrêté royal du 19 décembre 1997, annexe 5, tant pour les bâtiments bas, moyens et élevés, ou selon la NBN S 21-203: Protection contre l'incendie dans les bâtiments – Réaction au feu des matériaux. Ces matériaux sont répartis en 5 classes: **A0, A1, A2, A3** et **A4**. La réaction au feu des matériaux peut être améliorée grâce à un traitement approprié.

La résistance au feu

La résistance au feu est une notion qui s'applique à des éléments de construction (paroi, porte, poutres).
Un élément de construction peut avoir une fonction portante, une fonction de séparation, ou les 2 fonctions conjointement. Une porte, un mur, une colonne, une poutre sont les éléments de construction les plus usuels. Un élément de construction est dès lors bien souvent constitué de plusieurs matériaux. Par exemple, un voile de béton est constitué d'acier, de sable, de gravier, de ciment et d'eau. La résistance au feu de l'élément de construction est le temps (en minutes) pendant lequel l'élément complet (ou entier) continue de remplir les fonctions qui lui sont spécifiques comme mentionné ci-avant.

Photo ANPI

Pour satisfaire à une résistance au feu déterminée, l'élément ne peut pas:

- sous l'influence d'un accroissement d'énergie calorifique, présenter de défaillance mécanique susceptible de compromettre la stabilité de la construction ou une partie importante de celle-ci (fonction portante):
  Stabilité (symbole **R**);
- sous l'influence d'un accroissement d'énergie calorifique, présenter de fentes ou de fissures permettant le passage des flammes ou des gaz de fumées chauds dans l'espace attenant et y propager l'incendie (fonction de séparation):
  Etanchéité aux flammes (symbole **E**);
- présenter, du côté opposé aux flammes, un échauffement tel que les matériaux empilés contre celui-ci ou placés à proximité immédiate s'enflamment (fonction de séparation):
  Isolation thermique (symbole **I**).

Les exemples ci-après soulignent la différence entre la réaction au feu et la résistance au feu:

- une colonne de fonte a une bonne réaction mais une mauvaise résistance;
- une poutre de bois lamellé collé a une bonne résistance alors que le bois lui-même présente une mauvaise réaction.

Compartimentage

Le principe du compartimentage consiste à limiter autant que possible l'espace au sein duquel un incendie peut se développer. En clair, cela signifie qu'il faut diviser le bâtiment en espaces plus petits de sorte qu'en cas d'incendie, les dégâts restent confinés à une partie du bâtiment ou l'extension de feu est limitée, afin de donner aux gens le temps d'évacuer le bâtiment. Il est évident que les parois et les éléments doivent présenter un certain degré de résistance au feu pour que le compartimentage soit efficace. Les portes et les traversées de canalisation sont les points faibles du compartimentage.

Le comportement au feu

Le bois et le feu

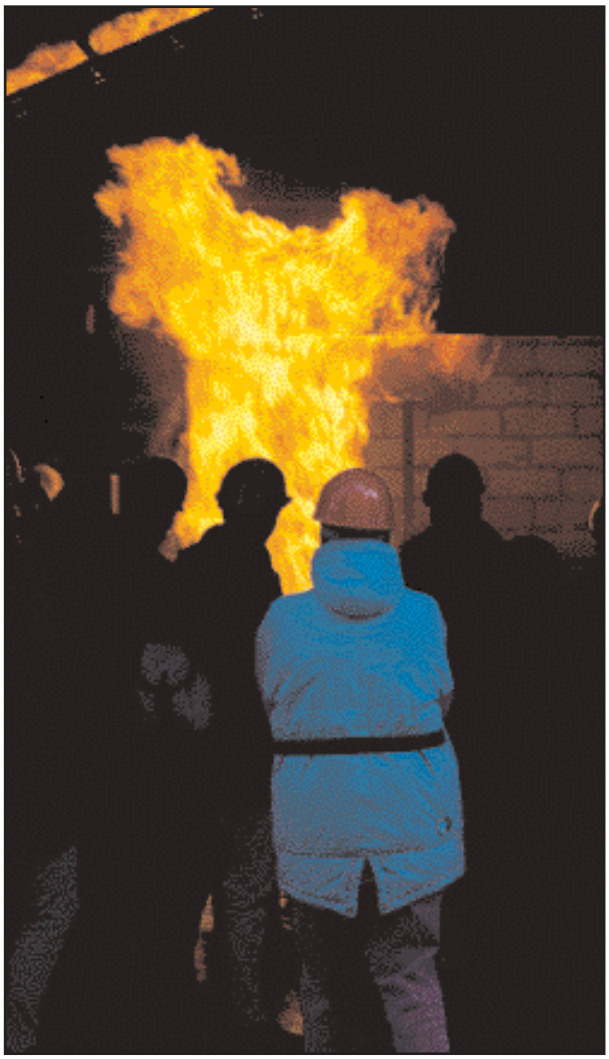

Photo ANPI

Combustion du bois

Généralités

- Le bois est combustible. Toute combustion comporte 4 phases:
  - *échauffement*: la vitesse d'échauffement du combustible dépend de l'intensité d'émission de la source, de l'éloignement entre la source et le solide (déperdition de chaleur);
  - *décomposition* (la pyrolyse : le solide dégaze);
  - *inflammation*: le gaz distillé se combine avec l'oxygène de l'air ou tout autre comburant et s'enflamme à cause de l'intensité de la source. La flamme n'est autre que l'oxydation (rapide) du gaz distillé par l'O2 ou tout autre comburant;
  - *combustion* (processus autonome – auto-entretenu): la chaleur produite par la flamme submentionnée est (en partie) rayonnée vers la surface du solide (du liquide). Cette énergie entretient la décomposition, l'inflammation… La réaction est auto-entretenue. Dans la littérature technique, il est d'usage de définir la frontière entre ces phases en °C uniquement (à mauvais escient toutefois, car ce n'est pas la température seule mais le flux d'énergie absorbé par le combustible qui le fait passer les limites de la transformation physicochimique qu'il subit au cours de la réaction de combustion).

- La température d'inflammation du bois se situe aux alentours de 300 °C. Cette valeur est une valeur moyenne pour une brève exposition à une augmentation de température et est fonction du taux d'humidité, de la présence de résines dans le bois et de la masse volumique. En cas d'exposition prolongée et pour les types de bois très léger (par exemple le balsa), l'inflammation peut déjà intervenir à partir de 150 °C environ. C'est pourquoi il est interdit de mettre le bois en contact direct avec des éléments qui présentent une température élevée en permanence (par exemple les cheminées).
- Le bois est un mauvais conducteur de la chaleur.
- La dilatation thermique du bois est négligeable.
- Un bois qui brûle peut facilement être éteint avec de l'eau sans que cette opération n'entraîne une modification sensible de la forme de l'élément.

Evolution de la combustion du bois

La combustion du bois donne lieu à des feux de classe A selon la NBN S 21-011. Les feux de classe A sont quasi les plus représentatifs car le bois est le matériau le plus utilisé en construction à travers le monde. Le bois est utilisé comme élément de structure (colonnes en bois, poutres de structure de planchers, de toitures…) comme élément de finition (matériau d'isolation, finition de plancher, murs de séparation, y compris ornementaux, par exemple les lambris) pour des éléments mobiliers en général.

Le bois se compose essentiellement des éléments suivants :
- cellulose en réseau linéaire (environ 50%) ($C_6H_{10}O_5$);
- lignine en réseau maillé (entre 25% et 30%) (C_6H_5-C_3H_7);
- pentosanes, esters alcooliques (hydrate de C, environ 16%), résine, graisses, gomme, minéraux (qui sont à la base des cendres, produit de combustion), protéines…;
- 20% à 30% d'eau (pour du bois sur pied – dans le cas de bois mort, une partie de cette eau est remplacée par de l'air).

La combustion du bois est l'exemple même de la pyrolyse d'un matériau. Cette réaction comporte deux phases:

a) la phase endothermique

Le combustible (bois) absorbe de l'énergie. Au cours de cette 1ère phase, une 1ère étape démarre à température ambiante (20 °C) et se prolonge jusqu'à ± 100 °C. C'est l'étape de "séchage du bois", c'est-à-dire perte d'eau (H_2O) par évaporation.

Entre 100 °C et 150 °C se produisent la gazéification de fractions légères ($HCOOH/CH_3COOH/CH_2O$) et la décoloration du bois. Entre 150 °C et 275 °C, on obtient la gazéification d'un mélange de 70% d'oxyde de carbone (CO_2) et 30% de monoxyde de carbone (CO) (inflammable à la flamme). Le processus de dégazement de l'eau se poursuit et on assiste à la formation de charbon de bois (dégradation de l'hémicellulose). C'est la carbonisation en surface.

La couche de charbon de bois qui se forme à la surface constitue un écran thermique, une couche de protection qui diminue la transmission de la chaleur vers l'intérieur. On parle d'un front de carbonisation qui progresse à vitesse constante. La progression de ce front de carbonisation provoque la diminution de la section résistance. La vitesse de progression se situe entre 0,4 mm et 0,8 mm par minute dans le bois sec.

b) la phase exothermique
Cette phase démarre vers 275 °C-280 °C. A partir de ce seuil, il y a possibilité d'entretenir la combustion même lorsqu'on ôte la flamme initiale. Il y a décomposition de la cellulose ($CO-CH_4-CH_2O-HCOOH-CH_3COOH-CH_3OH-$… résidu: C). Dès 330 °C, il y a possibilité d'autoinflammation. Vers 350 °C à 400 °C, il y a apparition de H_2. Dès 500 °C, la cellulose est détruite et la production de gaz diminue. Entre 600 °C et 700 °C, production de H_2S, HCN, COC_1, SO_2, aldéhydes… Si la quantité de combustible est suffisante et qu'aucune intervention extérieure n'entrave l'incendie, une heure de feu de bûcher de bois (combustion complète) permet d'atteindre des températures de 990 °C à 1 000 °C (cf. courbe ISO); les points de fusion du zinc, de l'aluminium et même de la fonte sont alors dépassés, la température de fusion du cuivre n'est pas encore atteinte.

Réaction au feu

Le bois est un matériau combustible. En ce qui concerne la réaction au feu, on admet généralement que le bois non traité (naturel) est classé A3. Cela vaut également pour les panneaux à base de bois. Toutefois, le bois peut être traité pour améliorer la réaction au feu. Néanmoins, le bois ne sera jamais classé

Saflex

Koto

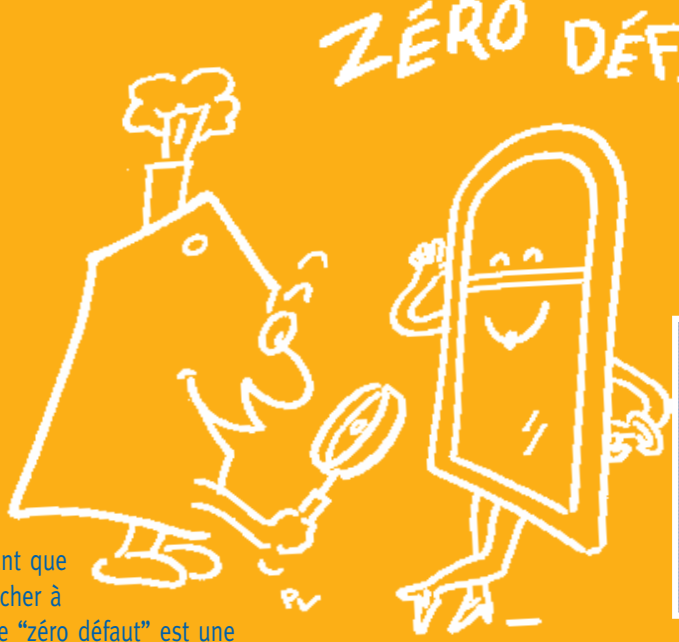

solupla CHASSIS

UN DEVIS DANS LES 24 HEURES! TESTEZ-NOUS, EN COMPLÉTANT LE COUPON CI-DESSOUS CONDITIONS SPÉCIALES PREMIÈRE COMMANDE!

Vous le savez autant que nous: chercher à atteindre le "zéro défaut" est une mission de tous les instants!
En matière de qualité, Solupla va résolument de l'avant. Tous nos châssis sont contrôlés à chaque étape de la fabrication. Ce n'est pas un hasard si de plus en plus d'installateurs de menuiseries PVC et ALU font confiance à notre entreprise.

Jugez plutôt:
- disponibilité 7 jours sur 7 / 24h. sur 24;
- devis en 24 h.;
- assistance technico-commerciale;
- gamme complète de produits;
- respect des délais;
- livraison impeccable par nos camions.

☐ VEUILLEZ M'ENVOYER UNE OFFRE DE PRIX CONCERNANT LA DEMANDE EN ANNEXE (JOINDRE DESCRIPTION, PLANS, MÉTRÉS,...)
☐ VEUILLEZ ME TÉLÉPHONER AU ..... ENTRE ..... H. ET ..... H. AFIN DE FIXER UN RENDEZ-VOUS.

Nom:
Société:
Adresse:
Tél: Fax:

A renvoyer à Solupla Châssis • BP 20
L- 8501 Redange-sur-Attert
Grand Duché de Luxembourg
Tél: (00352) 23 62 37 1 • Fax: (00352) 23 62 08 85

Le choix du PRO en châssis PVC et ALU

Graphisme: ACG Bruxelles

MP

Le comportement au feu

Le bois et le feu

A0 et restera toujours un matériau combustible. En fonction du type de bois et du type de traitement, le bois peut être classé A2, voire même A1. Ce classement doit toujours être étayé par un procès-verbal d'essais de l'ISIB (Institut de sécurité incendie).

Ces traitements ignifugeants sont de deux types: traitements de surface (peintures ou vernis) et traitements en profondeur (imprégnation sous vide ou sous pression). Tous deux améliorent les propriétés de résistance au feu du matériau. Ainsi, en cas d'incendie, il n'y aura pas ou peu de flammes. Ces traitements n'empêchent toutefois pas la calcination du bois.

Jusqu'à preuve du contraire, ces traitements n'ont donc aucune influence sur la résistance au feu de l'élément fabriqué avec ces matériaux. Néanmoins, ils retardent la propagation des flammes.

En outre, des exigences supplémentaires relatives au comportement d'un élément au fil du temps et en fonction de son exposition à l'humidité sont en cours d'élaboration (types A, B ou C en fonction du domaine d'application).

En résumé, on peut affirmer que lorsque la classe A1 ou A2 est exigée pour la résistance au feu, le bois peut être utilisé, à condition d'avoir été traité. Pour ce faire, un procès-verbal d'essais (selon la norme belge, agréé ISIB) est obligatoire. Lorsque la classe A3 est exigée, on peut utiliser du bois naturel (si la classe A3 peut être démontrée par une densité élevée).

Résistance au feu

La résistance au feu d'un élément en bois peut être déterminée de deux façons : soit sur la base d'un essai effectué en laboratoire selon la norme NBN 713-020 : Protection contre l'incendie – Comportement au feu des matériaux et éléments de construction – Résistance au feu des matériaux de construction, soit sur la base d'une méthode de calcul.

- Lors de l'essai en laboratoire, on détermine le temps (en minutes) pendant lequel l'élément continue de remplir sa (ses) fonction(s).
  La température dans le four est obtenue à l'aide de brûleurs à gaz et suit une courbe température-temps normalisée (courbe ISO).
  Les différents critères de résistance au feu (R, E, I) sont contrôlés en fonction du type d'élément.
- Lorsqu'on a recours à une méthode de calcul, on part du principe que la vitesse de carbonisation d'un élément en bois peut être considérée comme étant constante. Pour le bois de conifères par exemple, cette vitesse est de 2/3 mm par minute de chaque côté de la face exposée au feu.
  La vitesse de carbonisation du bois est toutefois également déterminée par la masse volumique du bois (plus le bois est lourd, plus la carbonisation est lente) et par la forme de la surface. Il est évident qu'une poutre qui présente des fissures et des crevasses (restauration) a une surface d'exposition au feu plus grande et présentera de ce fait un comportement défavorable par rapport à une poutre présentant une section à angle droit.

Photo ANPI

Benor / Atg

des portes résistantes au feu

Comme chacun sait un Agrément technique dans la construction (Atg) délivré par l'Union Belge pour l'Agrément technique dans la construction (UBAtc) doit être renouvelé tous les trois ans. Les Atg des portes résistantes au feu n'y échappent pas.

Les nouveaux Atg ne sont pas nécessairement modifiés pour autant. Mais, afin de sauvegarder une relation constante avec l'évolution continue des progrès techniques de la construction ainsi que les exigences de plus en plus pointues des constructeurs et concepteurs de projets, un fabricant se doit d'améliorer assidûment les possibilités et caractéristiques de ses produits. Ce qui est le cas avec les Benors / Atg 1639 – 1846 et 2048 de De Coene.

Ces derniers documents ont augmenté considérablement l'éventail des utilisations et réalisations des portes résistantes au feu (DF) dans la construction.

- Les formats sont considérablement agrandis en fonction de l'épaisseur du vantail.
- Des performances techniques complémentaires (acoustique, anti-effraction ou rayon X, blindage) peuvent être appliquées aux vantaux et sont améliorées.
- Les possibilités de vitrages et décors sont accrues.

C'est surtout au niveau du choix des quincailleries (paumelles ou charnières – système de fermeture et accessoires) et selon l'épaisseur et les qualités techniques du vantail que les possibilités ont surtout progressé.

On peut regretter que, malgré quelques améliorations minimes apportées pour le placement (emploi **dans certains cas précis** de mousse ou de produits foisonnant comme matière de remplissage), les problèmes de pose aient peu évolué. Les jeux n'ont pas été augmentés ce qui, en réalité, reste le domaine de la qualité de l'exigence des contrôles de la surveillance de chantier de l'entreprise générale et du concepteur de projet.

De plus, on constatera que, les techniques évoluant de manière plus pointue, il deviendra de plus en plus ardu de comprendre et d'interpréter un document Benor / Atg.
Il est dès lors épineux, fastidieux, présomptueux même, de réduire en un bref article toutes les modifications. Des résumés ou checklists deviennent souhaitables. Des rencontres, des journées de recyclage deviendront bientôt obligatoires.
D'autant plus, qu'avant sa première parution un délai de six mois est nécessaire après l'avis favorable émis par la Commission de l'agrément pour la signature des documents par le Directeur général.

Inutile de préciser que les documents sont déjà dépassés et que de nouveaux essais ont réussi et sont intégrés dans le nouveau Benor concerné. Il est donc recommandé, en cas de doute ou de nouvelles exigences, de s'adresser directement au fabricant ou son représentant et de le faire approuver par l'ISIB via un avis de placement.

Dans le même ordre, on peut également regretter que la parution dans les deux langues nationales (pourquoi pas trois ?) ne se fasse simultanément. Quand on veut faire appliquer de nouvelles exigences de qualité ne faut-il pas s'en donner les moyens ?

Edgard BUCHET

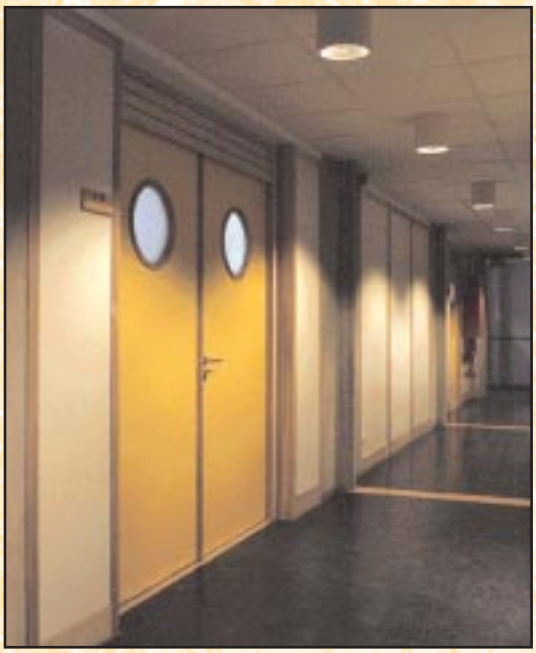

Porte Rf 120' Benor - Atg

Après d'intensives recherches, STIP a été le premier constructeur belge à recevoir l'attestation BENOR – ATG pour des portes de 30', 60' et même de 120'. Grâce à un concept unique, BOSEC lui a donné l'autorisation de fabriquer des portes coupe-feu de 120' (battantes, coulissantes et guillotines) de très grandes dimensions.

Le châssis de la plupart des portes est construit en bois. Cette entreprise a construit non seulement des portes Rf 120', mais a aussi développé des portes coupe-feu coulissantes, guillotines, et télescopiques. Ce concept unique permet de monter des portes dans des baies dont l'espace latéral ou supérieur est limité. Les portes battantes métalliques combinent les caractéristiques supérieures ignifuges des portes coupe-feu en bois avec la solidité des portes coupe-feu métalliques. Afin de garantir un montage impeccable et solide, les cadres métalliques sont remplis avec du béton.

La production, la fourniture ou la pose des petits clapets et des portes sectionnelles « overhead » coupe-feu (BENOR – ATG) font partie intégrante de la gamme.

Le matériel de base des portes est en bois (30'et 60'), ou en calciumsilicat (30', 60' et 120'). La finition peut être en tôle d'acier (galva, électrozinguée ou inox), à peindre ou en mélaminé. Le montage composé d'une seule pièce (avec des joints presque invisibles ou en différentes sections à raccorder avec des charnières) permet d'utiliser ces portes dans diverses situations, du montage industriel aux bâtiments résidentiels.

Pour tout renseignement :

SOMATI - SUD

39, Rue des Pieds d' Alouette – 5100 Naninne
Tél. : 081/40.01.19 - Fax : 081/40.09.64

STIP GROUP SOMATI

Industrielaan 17 – 9320 Erembodegem
Tél. : 053/83.12.12 - Fax : 053/83.04.42 - ö :
STIP@SOMATI.BE

« Antennes – Normes »

Prévention Incendie du CSTC

Depuis l'approbation de la directive européenne Produits de construction (CPD), en 1989, de nouvelles normes européennes harmonisées se développent. Le secteur de la construction se trouve ainsi confronté à un afflux croissant de normes européennes destinées à remplacer petit à petit les normes nationales. Afin de préparer les PME à ces changements importants et de défendre leurs intérêts, le Ministère fédéral des Affaires économiques (Division Compétitivité) a créé des « Antennes Normes » dans les centres de recherche collective.

Ces services ont pour mission de soutenir les entreprises dans des domaines professionnels spécifiques et de diffuser les informations relatives à ces réglementations au moyen de notes générales et de documentation sur les directives, de conférences, d'assistance directe en cas de demandes concrètes. Depuis la fin 1998, quatre AN fonctionnent au sein du CSTC. Elles portent sur les domaines suivants :

- Acoustique
- Énergie et climat intérieur
- **Prévention incendie**
- Eurocodes

Le site Internet http://www.bbri.be/antenne_norm est un outil important pour la diffusion de l'information.

L'Antenne Norme Prévention incendie

Responsables : ir. Yves Martin, ir. Johan Van Dessel

La réglementation et la normalisation dans le contexte de la prévention incendie sont en pleine évolution tant au niveau belge qu'au niveau européen.

L'Arrêté royal du 19 décembre 1997 (normes de base pour la prévention incendie) fixant les conditions minimales auxquelles doivent répondre la conception et la construction des bâtiments est et reste une actualité incontournable pour bon nombre d'intéressés. En outre, d'importantes modifications et compléments de cet AR ont été, et sont encore, nécessaires (introduction d'une annexe concernant les bâtiments industriels, détails apportés aux chapitres relatifs aux traversées de paroi, procédure de dérogation, etc.).

Les Eurocodes ont été introduits en Belgique via la publication des DAN correspondants (Documents d'Application Nationale). Les différents Eurocodes relatifs aux structures en béton, en acier, en acier-béton, en bois, en maçonnerie et en aluminium ont chacun une partie qui traite de manière spécifique du calcul de la résistance au feu des éléments de constructions. L'AR prévoit en effet que l'on peut faire usage soit d'un essai de laboratoire, soit d'une méthode de calcul agréée pour déterminer la résistance au feu d'éléments de structure. A l'heure actuelle, les Eurocodes sont encore au stade de ENV ou de prEN (prénorme européenne), mais devraient passer au statut d'EN (norme européenne) d'ici peu.

Le marquage CE pour les matériaux de construction est également un sujet actuel et important. Une des six exigences essentielles concerne la sécurité en cas d'incendie. De nouvelles normes européennes pour la détermination de la résistance et de la réaction au feu sont développées dans ce cadre.

L'Antenne Norme « Prévention incendie » a pour objectif de soutenir les entrepreneurs, les architectes, les bureaux d'études et les fabricants de matériaux dans ces nouveaux développements, grâce à la diffusion de l'information (website, articles, cours, etc.) et à une assistance active.

Antenne Norme « Prévention Incendie »

Boulevard Poincaré n°79 - 1060 Bruxelles

Tél. : 02/655.77.11

Fax : 02/653.07.29

E-mail: yves.martin@bbri.be / johan.van.dessel@bbri.be

Site Internet : http://www.bbri.be/antenne_norm

Y. Martin - CSTC - Division Structures

BOSEC

Organisation Belge pour la Certification de Sécurité

Le BOSEC est une association sans but lucratif qui a été créée le 15 avril 1991 par les différents organismes concernés par les nouvelles règles de certification dans le domaine de la protection contre l'incendie et l'intrusion. Il a pour objet la certification et la vérification subséquente de toute méthode, de tout système, de tout produit et de personnel relatifs à la protection contre l'incendie et l'intrusion.

Les membres du **BOSEC** sont les représentants des entreprises, des utilisateurs, des assureurs, des organismes de normalisation, d 'études et des laboratoires d 'essais.

Le Conseil d 'administration comprend ces représentants ainsi que des observateurs des autorités fédérales. Les règles de certification sont définies par des comités techniques spécialisés dans lesquels tous les acteurs économiques sont représentés.

Le **BOSEC** délivre des certificats dans les domaines suivants :

Protection incendie passive (portes et produits Rf)

Dans le cadre d'un mandat reçu de l'institut belge de Normalisation - dépositaire de la marque BENOR -, et en collaboration avec l'Union belge de l'Agrément technique - dépositaire de la marque ATG -, le BOSEC délivre une certification BENOR-ATG pour les portes et les produits résistants au feu. Cette certification est basée sur la norme NBN 713-020 et STS 53.

Détection incendie (Systèmes, Composants, Installateurs)

La certification des systèmes et des composants est basée sur la série de norme EN 54, la EN 60950 ainsi que des NT de l 'ANPI. La certification des installateurs de systèmes de détection incendie est basée sur les prescriptions de l 'UPEA et les recommandations du CEA.

Coffres-forts et chambres fortes

La certification des coffres-forts et chambres fortes est basée sur le CTK 5.2 de l 'UPEA et sur la norme EN1143-1.

Portes anti-effraction

La certification des portes anti-effraction est basée sur le CTK 3.1 de l 'UPEA et des normes européennes.

Concepteurs de systèmes d 'évacuation de fumées automatiques

La certification de concepteur est basée sur la norme NBN S 21-208-1.

Installateurs de systèmes fixes d 'extinction automatique

La certification des installateurs est basée sur les prescriptions de l 'UPEA et les recommandations du CEA.

Éléments de façade retardataires d'intrusion

La certification des éléments retardataires d'intrusion se fait sur base d'un mandat et des prescriptions du Ministère de l 'Intérieur. Ceci donne comme résultat, la délivrance du label I3 (3 minutes retardataires contre intrusion).

BOSEC asbl
Square de Meeûs, 29 – 1000 BRUXELLES
Tél. : 02/547.58.05 – Fax : 02/547.58.07
E-mail : bosec@skynet.be - Site Internet : www.bosec.be

La résistance au feu des plaques de plâtre

Le plâtre sous ses différentes formes a la propriété de résister au feu, ce qui lui donne un avantage important comparé à d'autres matériaux.

L'eau enfermée dans les cellules du plâtre s'évapore au contact d'une source de chaleur. Le temps que cette eau cristalline s'évapore sous forme de vapeur d'eau, les températures mesurées sur le côté non exposé au feu restent stables (max. 100°C correspondant à la t° de vaporisation de l'eau). Ce changement de phase s'accompagne d'une absorption de chaleur qui contribue au ralentissement de la propagation du feu.

En tant que fabriquant de plâtre, cette société se devait d'utiliser cette propriété et propose aujourd'hui une vaste gamme de systèmes qui résistent au feu de 30 à plus de 120 minutes.
Elle propose trois types de plaques dont la standard, la Rf et la Fireboard qui combinées, selon l'essai, avec des profilés métalliques ou du bois forment un système qui résiste à des températures extrêmes. Lors des essais, la stabilité, l'étanchéité aux flammes et l'isolation thermique sont prises en compte pour obtenir la validation. Chaque système testé est accompagné d'un procès verbal qui fait également office de plan de montage. Une situation bien spécifique qui demanderait une dérogation au système originel doit être soumise au service technique de l'entreprise.

Les derniers produits sont les clapets de visite Rf, utilisés aussi bien pour les cloisons de doublage et les gaines techniques que pour les faux plafonds. Ces clapets, s'intégrant parfaitement dans la cloison et dans le plafond, permettent à tout instant d'inspecter les éléments de construction ou les installations techniques. Une simple pression sur le clapet suffit pour le déverrouiller. Deux bras latéraux retiennent le portillon qui peut être totalement enlevé si nécessaire.

Knauf
Zone Industrielle – B - 4480 ENGIS
Tél. : 04/273.83.11 - Fax : 04/273.83.30
Site Internet : www.knauf.be

Trappes de visite Knauf

L'élégance au plus pur de sa forme

Dans une création réussie, c'est le détail qui fait la différence. C'est ce principe qui a présidé au développement des trappes de visite Knauf. En plaçant simplement des trappes de visite dans la cloison ou le plafond, les équipements techniques ou structures dissimulées restent accessibles tout en préservant le caractère du projet. Pour ouvrir le système de verrouillage, il suffit de presser légèrement le cadre. La simplicité et la perfection au plus pur de leur forme.
Existe désormais aussi en version incombustible, étanche à la poussière, étanche à l'eau ou courbée.

KNAUF

Pour plus d'infos: tél: 04-273 83 11 ou e-mail: info@knauf.be

Pour une protection plus efficace contre l'incendie : le verre coupe-feu

Il ne se passe guère de jour où le feu ne soit la cause de pertes en vies humaines et de dégâts matériels considérables. Pour tenter de prévenir ces catastrophes, les pouvoirs publics ont, entre autres dispositions, imposé dans le cahier des charges de certaines constructions, l'utilisation de matériaux résistant au feu suivant les normes définies par des commissions d'experts.

Pour pouvoir être agréé comme matériau coupe-feu et être utilisé comme tel dans la construction, tout produit devra donc satisfaire aux critères de stabilité, d'étanchéité aux flammes, et d'isolation thermique tels que définis en Belgique par la norme NBN 713-020 et bientôt une nouvelle harmonisation des normes au niveau européen sera mise en application dans les différents pays de la communauté.

Les normes européennes ont été développées pour la plupart des produits de construction et permettront également une standardisation des méthodes de tests.

Dans l'industrie du verre, des études et des groupes de travail ont montré que le fait de tester la résistance au feu du verre selon la norme EN sera plus contraignant que la norme de base 713 020.Certains estiment que les performances de certains produits testés dans ces conditions pourraient être réduites de 10% à 15% par rapport aux méthodes de test antérieures.

La nouvelle procédure de test et la classification européenne pourra bien affecter un certain nombre d'acteurs dans l'industrie des protections passives contre les incendies.

PTT de La Haye aux Pays-Bas

La norme 1363-1 décrit les principes généraux de la méthode de test pour mesurer la résistance au feu d'un élément de construction lorsqu'il est soumis aux conditions d'exposition standards d'un incendie.

Beaucoup d'aspects dans cette norme ont été repris de la norme 713.020 comme la courbe de température et les termes de stabilité et d'isolation qui sont définis de façon identique.

La stabilité étant définie comme l'habilité d'un élément de construction exposé à un incendie à empêcher le passage des flammes et des gaz chaux et d'empêcher les flammes d'apparaître du côté protégé.

La perte de stabilité est mesurée de trois manières : inflammation d'un coton, pénétration ponctuelle d'une pige avec un diamètre de 25 mm ou pénétration d'une pige de diamètre de 6mm sur une longueur de 150 mm, apparition de flammes persistantes sur la face protégée. Les résultats d'inflammation du coton ne seront pris en considération que pour les verres qui atteindront la classification d'isolation.

L'isolation est l'habilité d'un élément de construction exposé au feu à contrôler l'élévation de la température sur la face protégée.

La perte d'isolation est jugée lorsque l'élévation de la température moyenne dépasse 140°C mesuré à partir de la température initiale avec une augmentation maximum de 180°C.

La norme 1364-1 décrit les procédures pour déterminer la résistance au feu des éléments murs non porteurs et doit être utilisée en conjonction avec la 1363-1. Elle couvre les murs non porteurs avec et sans vitrage et inclut les cloisons de verres. Les murs rideaux et les murs non porteurs incorporant des portes ne sont pas repris dans cette norme.

Enfin il existe une norme séparée pour tester les portes vitrées (1634-1) qui spécifie la méthode pour déterminer la résistance au feu des portes installées dans des éléments verticaux séparés.

La norme européenne prEN13501-2 permet de classer les produits de construction sur base des résultats des tests de résistance au feu effectués. Cependant, ce sont les autorités belges et étrangères qui décideront quelle catégorie fournie dans la norme est la mieux appropriée pour leurs exigences nationales.

Un élément testé sera classé « stable » (E), « isolant » (I) et, dans certain cas, lorsque cela sera demandé, « à radiation de chaleur limitée » (W).

Un verre résistant au feu, qui atteint 70 minutes d'intégrité et 36 minutes d'isolation, sera classé E60 et EI30.

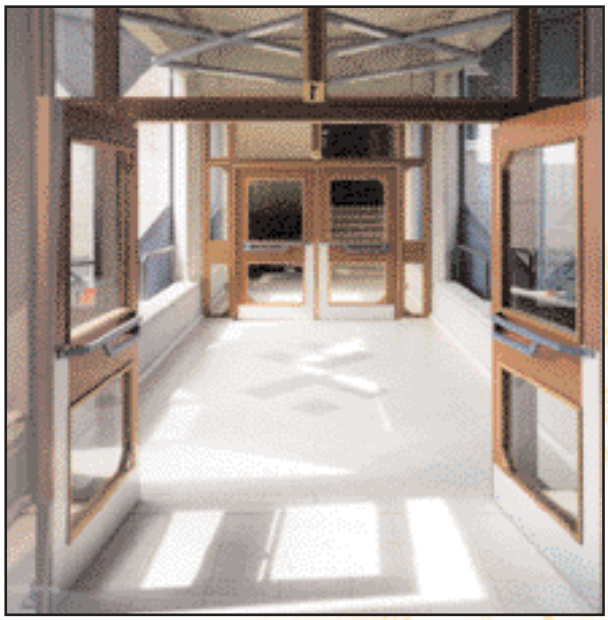

Ecole commerciale provinciale d'Hasselt

Glaverbel avec sa gamme de verres résistant au feu Pyrobel développe des nouveaux produits et teste régulièrement ses vitrages selon les nouvelles réglementations européennes. La nouvelle gamme de produits Glaverbel présente les pare-flammes tels que le PYROBELITE EW30 et EW60 jusqu'aux produits coupe-feu PYROBEL EI30, EI60 et EI120 qui assurent une isolation thermique côté protégé allant de 30 minutes à 120 minutes. Glaverbel a également réalisé des tests avec des vitrages placés en dalles de sol et en position horizontale pour des applications en toiture par exemple.

Pour de plus amples informations sur les nouvelles normes européennes ou sur la gamme Pyrobel de Glaverbel, vous pouvez contacter notre bureau commercial au (00.32) 064/510.519 ou visiter notre site www.glaverbel.com

Luc CHARLIER

METAL QUARTZ S.A.

FABRICANT DE MENUISERIE ACIER POUR PROFESSIONNELS

Nous livrons aux professionnels des châssis, portes et fenêtres prêts à poser et à vitrer!

N'hésitez pas à nous contacter!

Z.I. de Ghislenghien - rue des Gaulois, 9
7822 Meslin-l'Evêque
Tél. : 068/57 01 09
Gsm : 0476/88 72 89
Fax : 068/57 01 10
E-mail : Metal.Quartz@advalvas.be

Agréé banques, agents de change, bijouteries, Postes, ...

JANSEN

forster
STAHLZARGEN-TECHNIK

PYRO-PROTECTION repousse les limites du feu

Depuis 15 ans déjà, Pyro-Protection occupe une position de leader dans le secteur de la protection contre l'incendie. En Belgique, comme à l'étranger, cette société est devenue une référence grâce à sa gamme complète de produits contre le feu, mais aussi son savoir-faire.

Seule et unique entreprise belge à proposer une solution complète anti-feu, Pyro-Protection met en oeuvre les équipements, procédés ou matériaux permettant de ralentir la propagation du feu et de ses conséquences. Du conseil à l'installation, en passant par la fabrication, cette société s'est imposée au fil du temps comme l'un des principaux acteurs belges du marché de la protection contre l'incendie.

Leurs infrastructures s'étendent sur un espace de 2600 m2 répartis comme suit : 200 m2 de bureau et show-room et 2400 m2 d'ateliers de production. Le personnel compte 32 ouvriers et 8 employés.

Soucieux de s'ouvrir davantage vers le marché flamand et d'accroître son chiffre d'affaires dans le Nord du pays, la société a installé, il y a deux ans, un second site de 2000 m2 à Deinze près de Gand. Une équipe permanente, composée de 12 ouvriers et de 2 employés, travaille là-bas.

« Nous souhaitons développer ce secteur en Flandre, nous avoue Thierry Strubbe, administrateur délégué. L'économie du pays se répartit de la manière suivante : 70 % en Flandre et 30 % en Wallonie et à Bruxelles. Or, notre activité est, elle, partagée à 70 % en Wallonie et à Bruxelles et 30 % en Flandre. Nous désirons donc renverser la balance. Nous sommes convaincus qu'il y a, pour notre secteur, la possibilité d'acquérir d'importantes parts de marché de ce côté du pays. »

La société est également présente à l'étranger, des Pays-Bas aux Emirats Arabes en passant par l'Egypte ou encore la Jamaïque, où elle réalise un quart de son chiffre d'affaires.

La diversité, leur force

Pyro–Protection fabrique et installe du matériel de protection contre l'incendie (cloisons, faux-plafonds, portes en acier et en bois, volets, grilles de ventilation, clapets de ventilation, gaines, matériel pour air conditionné, matériel pour le sanitaire, matériel pour les électriciens, ...). Cette société possède la gamme la plus complète en Belgique en matière de protection contre l'incendie. « *Nous sommes les seuls à assurer à la fois la fabrication, l'installation et la maintenance*, souligne M. Strubbe. »

« Nous répondons véritablement à la demande du client. Cette diversité constitue notre force. Elle nous permet d'occuper une position confortable par rapport à nos concurrents qui, eux, se spécialisent dans un produit bien spécifique. La variété de produits que nous proposons nous permet également de ne pas subir les éventuelles crises de l'un ou l'autre produit ainsi que les fluctuations du marché. Nous fabriquons tout ce que nous posons.»

Porte RF intérieure double ventail en bois

Leur clientèle est principalement constituée de professionnels (menuisiers, entrepreneurs généraux, installateurs de système de ventilation et installateurs de sanitaire, etc.) qui achètent, chez eux, les accessoires et matières premières pour la fabrication de leurs produits coupe-feu. Les menuisiers représentent environ 25% de cette clientèle.
Ils travaillent également beaucoup pour de grandes entreprises industrielles, actives dans l'alimentaire, la distribution, le pharmaceutique, l'énergie nucléaire, les infrastructures hospitalières, scolaires, militaires, ... Les particuliers ne font, par contre, pas partie de leur clientèle.

Leur chiffre d'affaires annuel est actuellement de 200.000 millions de FB (environ 5 millions d'euros). Sur ces 6 dernières années, la société est parvenue à tripler ce chiffre et

Porte Rf va-et-vient en bois - Hôpital de Deinze

souhaite le tripler en Flandre dans les cinq prochaines années. On le constate donc : Pyro-Protection est une entreprise ambitieuse qui n'a pas peur de se lancer de nouveaux défis.

« Pour le moment, notre part de marché est en croissance et nous avons une marge de progression importante. Nous n'avons pas besoin d'effectuer de réelles démarches commerciales. Le bouche-à-oreille est notre meilleur allié. C'est pourquoi, notre budget publicitaire est quasi nul. Néanmoins, nous envisageons de mettre en place un plan de communication (dépliant, ...) afin de nous faire davantage connaître. »

L'innovation, une véritable passion

Un autre point fort de cette entreprise marchoise est sa capacité d'innovation. Son patron, M. Strubbe, aime à imaginer de nouveaux produits qui répondront aux attentes et aux besoins de ses clients et le démarqueront un peu plus de ses concurrents directs.
Ainsi leur gamme de produits se développe chaque année. *« Sur ces 5 dernières années, par exemple, nous avons sorti de nouveaux produits en matière de portes coupe-feu acier et portes anti-effraction. Nous avons aussi créé une toute nouvelle gamme de clapets de ventilation. Chaque année, nous nous développons, soit au travers d'une évolution que nous apportons à des produits existants, soit en les remplaçant par de nouveaux. Nous sommes très attentifs aux nouvelles techniques.»*

Un budget de 5 millions de francs (environ 124.000 euros) par an est accordé à la recherche et au développement de nouveaux produits.

Pour assurer cette constante innovation, Pyro-Protection peut compter sur les ingénieurs de son bureau d'études qui étudient et recommandent les solutions les mieux adaptées, mais aussi sur ses collaborateurs expérimentés qui disposent d'outils modernes et performants pour fabriquer dans les meilleures conditions les produits « Pyro ». En outre, l'entièreté de leurs produits est testée et répond aux normes en vigueur.

Dernièrement, la société a été élue lauréate économique par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge (CCILB), une reconnaissance qui met en avant son développement exceptionnel, son esprit d'innovation et sa contribution significative au dynamisme et à l'économie de la Province du Luxembourg.

SA PYRO Protection – Wallonie

Rue Bordchamps, 2

6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Tél. : 084/31.13.74 – Fax : 084/31.20.89

E-mail : pyro@skynet.be

Site Internet : www.pyro.be

Caroline SMETZ

Norme NBN D.50.001

AUBI 300 Safety PLUS!
dans la fenêtre de ventilation

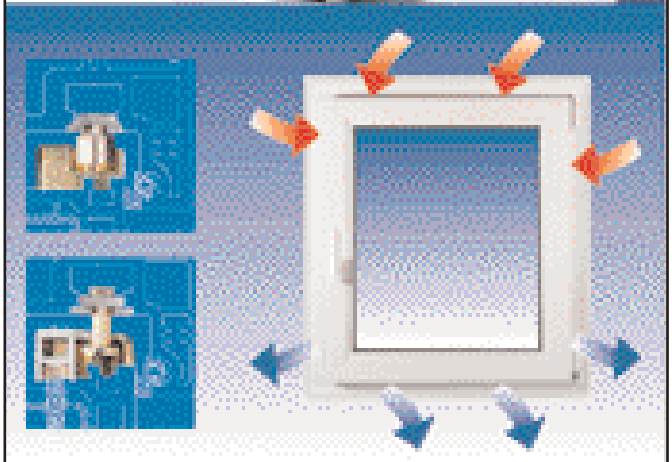

La sécurité et la ventilation dans la fenêtre!

Le système de ferrure anti-effraction AUBI 300 Safety PLUS! allie par sa technique innovatrice de fermeture à deux niveaux une excellente fonction de sécurité et une aisance de manœuvre incomparable. Sa conception modulaire permet différents niveaux de sécurité de la ferrure de base jusqu'aux niveaux les plus élevés suivant les normes européennes ENV 1627-1630.
AUBI 300 Safety PLUS! peut aussi être intégré au nouveau système "Aéro-battant" qui assure une ventilation réglable sous sécurité anti-effraction. Pour tout système avec axe à 13 mm.
Ce concept est évidemment conforme à la norme NBN D 50.001 (certificat sur demande).

AUBI BAUBESCHLÄGE

AUBI Baubeschläge GmbH · Zum Grabenwald · D-58611 Hemer-Sundwig
Telefon: +49 65 03/917-234 · Telefax: +49 65 03/917-101
info@aubi.de · www.aubi.de
Bonn: A35 ex · 10, Grand'Route 6890 Transinne
Tel.: 061/656811 · Fax: 061/656819 · GSM: 0475 423865

VEKA

NOUS DONNONS DU PROFIL À VOS FENÊTRES

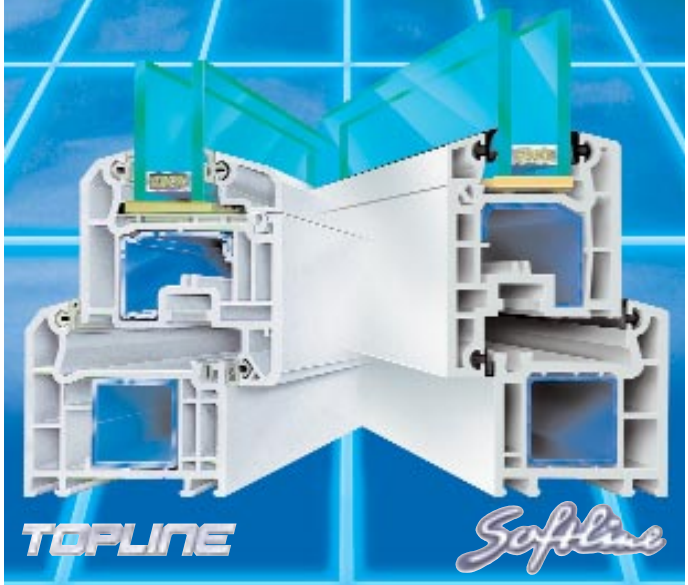

VEKA vous propose avec TOPLINE et SOFTLINE deux familles de profilés caractérisées par une remarquable maturité de système. Ces gammes faciles à mettre en œuvre vous permettent d'optimiser vos chances sur le marché en fournissant à vos clients des réponses plus que jamais « taillées sur mesure ». VEKA vous apporte en outre une assistance marketing unique en son genre comprenant de nombreux auxiliaires publicitaires et des initiatives de promotion des ventes qui feront progresser le chiffre d'affaires. L'équipe de conseil VEKA vous vient en aide pour toutes les questions de traitement technique et d'optimisation de la production. Venez nous en parler.

VEKA AG c/o · Longinus Van de Velde
Mazitsstr. 21 · B-1790 Hekelgem-Affligem · Tél. 053/67 04 59 · Fax 053/67 37 85

Bon à renvoyer ou à faxer au 0 53/67 37 85

Je souhaiterais un entretien en ce qui concerne:

❑ L'achat de profilés pour une propre production.
❑ L'adresse d'un fournisseur pour des revendeurs.

Société .....
Nom .....
Rue/N° .....
Code postal/Localité .....
Tél. ..... Fax .....

MP 5.02

Salon Top Mechanical Security

PROTECTION MÉCANIQUE

La protection mécanique concerne de plus en plus les professionnels de la menuiserie

Salon TMS
Top Mechanical Security

Les jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2002
'Espace del goutte' – 1421 OPHAIN (Bruxelles)

Les menuisiers, les placeurs de portes, de volets et de châssis en bois, en PVC ou métallique, sont de plus en plus souvent confrontés aux questions de leurs clients sur les systèmes de fermeture fiables qui renforcent la sécurité des habitations.

Venez découvrir les nouveautés en:

- serrurerie mécanique, électro-mécanique
- ouvertures/fermetures automatiques
- garniture de porte, fenêtre
- gestion des clés
- portes blindées
- coffres
- video parlophonie
- vitrage de sécurité
- blindage
- laboratoires
- centres de formation
- associations

Au programme des séances d'information:

- les règlements de certification des portes de sécurité par le Bosec,
- les épreuves de tests des produits à l'ANPI,
- le label i3,
- ainsi que des informations sur les expériences étrangères en Hollande (le système de protection «Vivre sûr» Veilig Wonen) et en France (la certification Vigik pour les immeubles)

La fédération wallonne des menuisiers a décidé de soutenir cette initiative, elle sera présente sur un stand d'information, afin de vous fournir tous les renseignements utiles.

Dates à retenir

Jeudi 17 octobre de 10 à 18h
et vendredi 18 octobre de 10 à 20h.
Invitation gratuite, avec plan d'accès et programme des séances d'information sur demande.

TMS est une organisation de :
GDI Communication • Avenue Floréal 156 • 1180 Bruxelles
Tél : 02 346 11 32 (Sylvianne Liesen) • Fax : 02 346 56 03
e-mail :info@gdi.be

Demande d'information à renvoyer à:
TMS c/o GDI Communication • Avenue Floréal 156 - 1180 Bruxelles • Fax 02 346 56 03

Société .....
Nom .....
Rue ..... N° .....
Code postal ..... Ville .....
Tél ..... Fax .....
E-mail ..... TVA .....

✔ Je souhaite recevoir: ❍ une documentation visiteur pour le salon TMS
❍ une documentation exposant pour le salon TMS (conditions de participation)

TMS / FED WAL / 07/2002

« Itinérance Bois »

Habitat et développement durable en Wallonie
Exposition - Formation

Le constat est général, de nombreux professionnels du secteur s'accordent à le dire : depuis quelques années, la construction en bois a le vent en poupe dans notre pays. Architectes ou candidats bâtisseurs, nombreux sont ceux qui aujourd'hui souhaitent réaliser leur projet tout ou en partie en bois !

Le bois, cette matière noble et vivante, séduit depuis toujours par son aspect chaleureux et naturel. Mais son essor dans la construction est aussi lié au fait qu'il est respectueux de l'environnement, une qualité recherchée par un public de plus en plus largement sensibilisé à l'écologie.

L'exposition « Itinérance bois – Habitat et développement durable » mise sur pied par l'asbl Bois et Habitat, est réalisée à l'initiative du Cabinet du Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire Michel Foret et en collaboration avec le Ministère de la Région Wallonne (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGTALP)). Elle vise à présenter trois aspects de l'habitat liés au développement durable et à la qualité architecturale.

Cette exposition s'adresse autant au grand public et aux étudiants, qu'aux architectes et aux fonctionnaires et aux élus communaux chargés de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Afin de toucher une large audience, elle s'arrêtera dans 7 villes wallonnes de septembre 2002 à mars 2003 (Eupen, Ottignies, Mons, Charleroi, Arlon, Liège, Namur). En complément de l'exposition, 7 journées de formation destinées aux fonctionnaires de l'Urbanisme sur le thème de « l'utilisation du bois dans la construction et son intégration urbanistique » se dérouleront dans les différentes villes visitées.

Trois points de vue

Le visiteur recevra, tout au long de son parcours, des explications **techniques** simples mais complètes.

Placés dans une perspective **environnementale**, les visiteurs pourront mesurer les écobilans positifs des différents systèmes dans l'habitat. Les apports du bois, du solaire et du traitement des eaux dans la construction seront envisagés en lien avec le développement durable.

Enfin, les aspects **architecturaux et urbanistiques** seront bien évidemment présents : différents exemples de construction en Région wallonne illustreront comment les principes constructifs peuvent s'insérer dans un paysage existant tout en le respectant.

Un parcours varié et original

L'exposition comprend une série de **panneaux thématiques** synthétiques et illustrés, des **maquettes** de détails techniques, en grandeur réelle, illustrant les bardages, les systèmes constructifs, les différents panneaux et poutres, une **galerie de photos** montrant une sélection exceptionnelle d'exemples d'architecture de qualité et d'artisans à l'ouvrage, une **projection vidéo grand écran** permettant d'apprécier les multiples facettes d'habitats contemporains en bois réalisés dans nos régions. Les projets y sont resitués dans leur environnement permettant de jauger leur intégration urbanistique.

Un **catalogue** gratuit accompagne la visite. Il propose toute une série de renseignements complémentaires et fera aussi l'objet d'une édition électronique sur le site www.bois-habitat.com

Renseignements pratiques

Accès Gratuit

Heures d'ouverture valables pour les 7 villes : *de 14h00 à 18h00*

du 6 au 10 septembre 2002	**Eupen** - *Locaux de la BRF-Kehrweg, 11*
du 25 au 29 octobre 2002	**Ottignies** - *Centre Culturel – Av. des Combattants, 41*
du 22 au 26 novembre 2002	**Mons** – *Hôtel de Ville – Grand-Place*
du 13 au 17 décembre 2002	**Charleroi** - *Centre Culturel Régional – L'Eden – Bld Bertrand, 3*
du 24 au 28 janvier 2003	**Arlon** - *Maison de la Culture - Parc des Expositions*
du 21 au 25 février 2003	**Liège** - *Espace «Saint-Georges» - Ilot Saint-Georges*
du 21 au 23 mars 2003	**Namur** – *Salon Bois & Habitat – Palais des Expositions*

Bois & Habitat a.s.b.l.

Tél. : 0900/10689 (045€/min - téléphone accessible au public)
0032(0)10/68.91.25 (asbl Bois & Habitat)

Fax : 0032(0)10/68.96.94

E-mail : info@bois-habitat.com

Site : www.bois-habitat.com

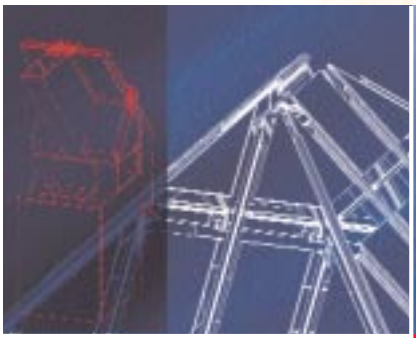

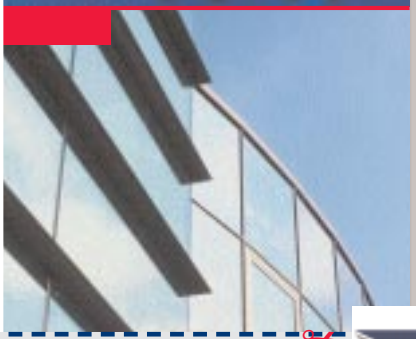

STRALCO Industrie

L'ALUMINIUM DANS TOUTE SA FORME

RÉALISATIONS INDUSTRIELLES DE :

- Structures Aluminium
- Murs-Rideaux
- Châssis

Partenaire idéal des architectes, des bureaux d'études ainsi que des entreprises de construction, des menuisiers et des façadiers, STRALCO Industrie est spécialisé dans la conception et la réalisation industrielle de structures en aluminium, en murs-rideaux, et en fenêtres.

L'aluminium est le matériau de base utilisé dans chaque projet développé par STRALCO. Il combine idéalement une palette de caractéristiques techniques et une série de qualités esthétiques.

☐ Oui, je désire recevoir gratuitement la brochure explicative concernant les diverses activités de STRALCO Industrie.

☐ Oui, je désire être contacté par un professionnel de STRALCO Industrie.

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

adresse : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Men+

STRALCO Industrie

Structural Concept Aluminium

STRALCO Industrie S.A.
9 rue des Poiriers • 5030 GEMBLOUX
Tél.: (081) 62 70 70 • Fax: (081) 62 70 71
E-mail: info@stralco.com

Les menuisiers du Hainaut visitent Charleroi

Après le Roeulx, Tournai et un voyage dans la Loire organisé par l'association de Mons, Charleroi organisait cette année la journée récréative des 5 associations de menuisiers du Hainaut.

C'est donc le samedi 8 juin 2002 à 9h, par un soleil à peine voilé, que 40 hennuyers débarquaient sur la Place Charles II.

Après un petit déjeuner convivial, un guide nous prend en charge pour nous faire découvrir les abords de la Ville Haute, la Basilique St Christophe, l'Hôtel de Ville et enfin le musée des Beaux-Arts.

C'est à pied que nous rejoignons le restaurant de l'Eden où le repas de midi fut servi dans une ambiance amicale.Vers 14h nous embarquons dans le car et prenons la direction du site du Bois du Casier à Marcinelle.

« C'est le 8 août 1956 que le charbonnage du Bois du Casier s'est rendu tristement célèbre. En effet, suite à une erreur humaine, un incendie gagne rapidement toutes les galeries de la mine. Au total, 262 mineurs perdent la vie dans ce qui fût la plus grande catastrophe minière de Belgique. »

Depuis le 12 mai de cette année, les bâtiments restaurés accueillent l'Espace 08 août 1956, le mémorial et le Musée de l'Industrie.

Lors de notre visite, nous avons remonté le temps pour découvrir cette industrie qui a fait de la Wallonie une grande puissance industrielle, mais aussi pour constater les tristes conditions de travail de ces travailleurs.

Après une collation dans l'ancienne centrale d'énergie du Charbonnage, nous avons repris le car pour un rapide tour de la ville avant de nous séparer pour rejoindre nos régions respectives.

Rendez-vous l'année prochaine pour une autre aventure …. !

Yves Lemince
Président de l'association de Charleroi

Petites annonces

44.1

A vendre pour cause double emploi : une **soudeuse châssis PVC " SOENEN "** type VZ 12,3 Têtes, parfait état. ; une **debavureuse d'angle " SOENEN "** ; une **scie à baguettes vitrages " STRIFFLER "**. Prix à débattre sur place.

44.2

A vendre pour cause de liquidation de menuiserie : **scie circulaire ELU, foreuse sur pied BOSCH, ponceuse, visseuse, compresseur, disqueuse, scie électrique, ventouses de vitrier, perforateurs Hilti, échafaudage 100m²** et autre matériel divers.

Vous êtes intéressé ?

Téléphonez

sans plus attendre

au 02/545.56.27

FERNAND GEORGES

OLDA

Nous avons rentré pour vous la gamme OLDA de verrous manuels, automatiques et semi-automatiques. Astucieux, ingénieux, l'idéal pour le fraisage avec machine CNC.

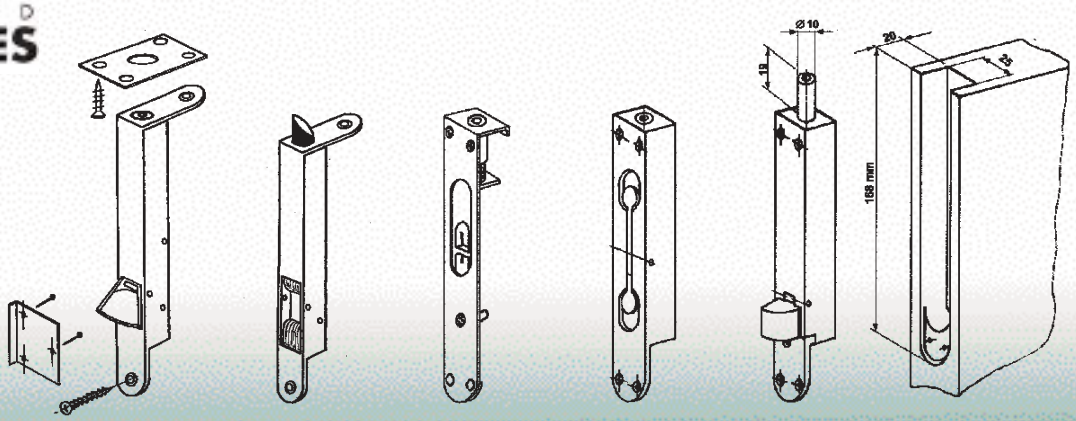

Demandez nous les fiches techniques détaillées par fax ou mail:

SERVICE CHANTIERS => 010/42.14.69 ou wavre@georges.be

Le défit hennuyer :

cinq régions en compétition !

Les Associations du Roeulx, de Mons-Ath, et de Tournai se sont confrontées lors du 1er concours Provincial pour les élèves de menuiserie. Les régions de Charleroi et de Mouscron n'ont pu répondre favorablement pour cette première. Grâce à ce concours, certaines écoles ont pu mieux se rendre compte du potentiel de leurs élèves de 5ème et 6ème technique et/ou professionnelle menuiserie. Le classement a permis de détecter les meilleurs candidats qui participeront aux éliminatoires du Mondial des Métiers 2003.

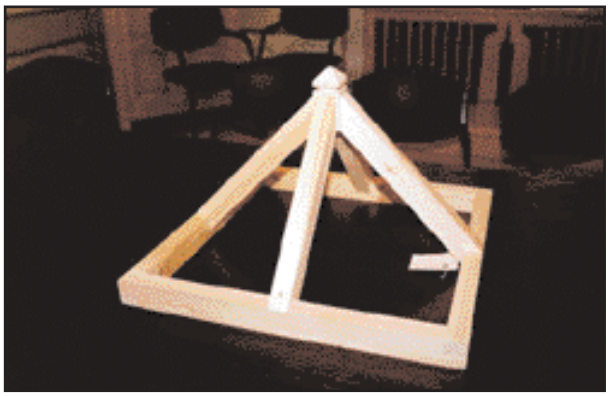

Pièce d'épreuve du concours provincial

M. Dalla Valle, Président de la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges, discret mais très attentif, avait répondu à l'invitation.

Huit écoles ont répondu à l'appel pour cette épreuve provinciale. A Tournai, l'Institut de la Communauté française du Val l'Escaut et l'Institut de Don Bosco se sont lancés dans l'aventure. Dans la ville du doudou, ce sont le CES Saint - Luc de Mons, le Lycée Technique Richard Stiévenart de Hornu, les Aumôniers du travail de Boussu, l'Institut d'enseignement provincial de Mons, l'Institut Saint-Joseph de la Louvière et l'Institut Technique Libre d'Ath qui ont relevé le défi.

Quatre élèves de la région de Tournai se sont retrouvés dans le peloton de tête : Baptiste DELECLUSE, Olivier LOEUILLE, Mathieu LEVEQUE, tous les trois de l'Institut Don Bosco et Grégory Leclercq de l'ITCF du Val d'Escaut de Tournai. Damien Bruneau de l'Institut Technique Libre d'Ath se classe quant à lui à la cinquième place.

Le 7 juin dernier avait lieu à la Chambre de Mons la proclamation des résultats.

M. Ghislain, directeur général régional de l'enseignement provincial représentant le député permanent Claude Durieux, a ainsi remis le prix du député à M. Batiste Delécluse. Olivier Loeuille a reçu le deuxième prix des mains de M. Moreau représentant le président M. Bernard Cornez, président de la Chambre de la Construction en Hainaut. Ce fut ensuite au tour de Madame Buyse d'offrir le 3ème prix à M. Mathieu Lévêque. M. Dubuisson, le Président de l'Association des menuisiers de Mons-Ath, ne manqua pas de remercier le FERSIC pour le soutien qu'il a apporté en offrant le bois nécessaire à la réalisation de l'épreuve. En outre, Madame Buyse a aussi remis une documentation complète sur le bois à chaque candidat.

Méthode et précautions

Le concours proprement dit s'est déroulé le même jour, avec le même bois et sur base du même plan, mais dans les différentes régions concernées. Toutes ces écoles sont rentrées en lice.

La pièce d'épreuve avait été dessinée par M. Roger Dupont. A la suite du concours, chaque association a d'abord réalisé un classement régional et sélectionné ses plus belles pièces. Les membres du jury se sont à nouveau penché sur ces pièces. Pas question de tricher ni de favoriser une région plutôt qu'une autre ! Les pièces non nominatives ont été mélangées et ce n'est qu'après toutes ces précautions que les membres du jury ont pu juger le travail effectué.

Comme l'a rappelé M. Dubuisson, dans son discours, cette épreuve a pour mission d'apporter « *au minimum, une vision du niveau de connaissance et pour celui qui pourrait progresser à un bon niveau dans cette sélection, bénéficier d'un suivi de formation donné par la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges* ».

Qui sait ? Le candidat qui participera au Mondial des Métiers, catégorie menuisiers, sera peut-être hennuyer ?!

Marcel DUBUISSON
Géraldine RAUCQ

Mondial des Métiers 2003

Première épreuve de sélection pour les candidats menuisiers

Le 5 octobre prochain, aura lieu l'épreuve de sélection wallonne pour les candidats menuisiers désireux de tenter leur chance de prendre part à la 37ème édition du Mondial des Métiers à Saint-Gall (Suisse) en juin 2003. Une trentaine de candidats devrait se rassembler à l'Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne pour prendre part à cette première épreuve de sélection.

Le Mondial des Métiers est aujourd'hui devenu une expérience unique pour les jeunes engagés dans l'apprentissage d'un métier technique désireux d'évaluer leurs compétences et de mesurer leur savoir-faire à un niveau mondial.
En 2003, c'est à Saint-Gall que des centaines de jeunes se réuniront à l'occasion de la 37ème édition du Mondial des Métiers.

Pour la troisième fois consécutive, la Belgique fera partie des pays participants et présentera une équipe complète. Parmi les membres de cette équipe, figurera un candidat menuisier et un candidat charpentier.

Démarrage des épreuves de sélection

En vue de déterminer celui qui partira défendre les couleurs de la Belgique à Saint-Gall, la FWMB, en partenariat avec la Fédération des Maîtres-Menuisiers de la Région Bruxelloise, le FOREM et l'IFPME, organisera **le 05 octobre prochain** une **sélection wallonne**. Cette épreuve, exclusivement réservée aux candidats menuisiers, constituera la première étape de sélection et sera suivie d'une sélection nationale qui prendra place à Charleroi (Palais des Expositions) **les 3, 4 et 5 avril 2003**.

Contrairement aux menuisiers, les candidats charpentiers participeront directement à la sélection nationale sans passer préalablement par une sélection wallonne et cela étant donné leur nombre restreint.

Lors de cette sélection wallonne, les candidats, issus des quatre coins de la Wallonie et représentant une vingtaine d'écoles et centres de formation, seront invités à réaliser une pièce d'épreuve dans un délai de 8 heures. Celle-ci devra être effectuée majoritairement à la main, néanmoins, ils pourront, pour certains assemblages et découpes, avoir recours aux machines.

A l'issue de cette journée, 5 candidats seront retenus et préparés en vue de la seconde et ultime épreuve : la sélection nationale.

Nous vous donnons donc rendez-vous le **05 octobre prochain** à l'Institut Saint-Roch afin de venir encourager ces jeunes talents. L'adresse du jour : Rue St Roch, 7 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE. L'épreuve débutera à 8h30 et se clôturera à 17h30 (pause de midi : de 12h30 à 13h).

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec :
F.W.M.B. asbl – Rue du Lombard 34-42 – 1000 BRUXELLES
M. Dominique Lobet Tél. : 084/31.39.04
Fax : 084/31.65.74
ou Mme Caroline Smetz Tél. : 02/545.56.27
Fax : 02/545.56.14

Une formation dans la construction, ça vaut la peine !

EMBAUCHE ET FORMATION DE JEUNES DANS VOTRE ENTREPRISE

FORMATION EN ALTERNANCE

Quoi ?

Former un jeune à un métier de la construction dans votre entreprise.
- Désignation d'un tuteur dans l'entreprise.

REGIME D'APPRENTISSAGE CONSTRUCTION (RAC)

pour des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés âgés de 18 à 25 ans.

Modalités

RAC : alternance : 20 % en centre, 80 % en entreprise

Age jeune	Coût pour l'entreprise	Salaire du jeune
18	€ 550,30 *	€ 467,50 *
19	€ 590,57 *	€ 501,71 *
20	€ 630,84 *	€ 535,92 *
21 et +	€ 671,11 *	€ 570,13 *

- Primes complémentaires pour le jeune à charge du FFC
- Prime alternance de la Région Wallonne pour l'entreprise

REGIME D'APPRENTISSAGE JEUNES (RAJ)

pour des jeunes âgés de 15 à 18 ans

Modalités

RAJ : alternance : 40 % en CEFA, 60 % en entreprise

Age jeune	Coût pour l'entreprise	Salaire du jeune
15	€ 429,50 *	€ 364,88 + alloc.famil. *
16	€ 469,77 *	€ 399,08 + alloc.famil. *
17	€ 510,03 *	€ 433,29 + alloc.famil. *
18	€ 550,30 *	€ 467,50 + alloc.famil. *

- Primes complémentaires pour le jeune à charge du FFC
- Prime alternance de la Région Wallonne pour l'entreprise

** Chiffres au 19/12/01*

PARRAINAGE

Quoi ?

Embaucher un jeune diplômé construction (de 18 à 23 ans) par un contrat à durée indéterminée avec clause de parrainage.

Modalités

- Une prime de € 2.478,94 est octroyée à l'employeur.
- Salaire horaire minimum du jeune :
  - 6 premiers mois : € 9,91 *
  - 6 mois suivants : € 10,49 *
  - 6 mois suivants : € 11,08 *
  - ensuite : € 11,66 *
- Formation complémentaire du jeune (min. 40 h. – max. 80 h.) : coût de la formation, salaires et majeure partie des charges sociales pris en charge par le FFC.
- Désignation d'un parrain responsable de l'accompagnement du/des jeune(s) dans l'entreprise.

** Chiffres au 19/12/01*

PERFECTIONNEMENT DES OUVRIERS DE VOTRE ENTREPRISE

FORMATION PENDANT LES JOURS OUVRABLES

FORMATION COURTE DUREE (CD)
FORMATION PLANIFIEE (FP)

Quoi ?

Permettre aux ouvriers actifs construction (CP 124) de suivre un perfectionnement de courte durée (CD) ou de longue durée (FP) pendant les heures de travail.

Modalités

Formation courte durée
- minimum 4 h. à maximum 32 h. par ouvrier/an
- contenu de la formation selon les besoins de l'entreprise
- coût de la formation à charge du FFC
- synergie avec le chèque-formation

Formation planifiée
- de minimum 32 h. à maximum 180 h. par ouvrier/an
- contenu de la formation selon les besoins de l'entreprise
- coût salarial et majeure partie des charges sociales préfinancés par le FFC
- coût de la formation à charge du FFC

FORMATIONS EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL

FORMATIONS DU SAMEDI

Prime FFC au stagiaire : € 74,37/8 heures

FORMATIONS DU SOIR

Prime FFC au stagiaire : € 6,20/heure

Condition : contacter préalablement le Bureau régional du FFC.

FVB FFC

Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC)

rue Royale 45 — 1000 BRUXELLES

✆ : 02/210 03 33 — Fax : 02/210 03 99

ELABORATION PREALABLE D'UN PLAN DE FORMATION

FVB FFC

Fonds de Formation professionnelle de la Construction

VOS COORDONNEES

Nom de l'entreprise : .....

.....

Personne à contacter : .....

N° tél.: ..... GSM : .....

N° fax : .....

N° ONSS : .....

SOUHAITE DES INFORMATIONS DETAILLEES CONCERNANT :

- ☐ RAC
- ☐ RAJ
- ☐ Parrainage
- ☐ Les formations de perfectionnement pour travailleurs

→ **ELABORATION PREALABLE D'UN PLAN DE FORMATION** ←

BUREAUX REGIONAUX DU FFC

BUREAU DE NAMUR-BW-LUX	***BUREAU DE LIEGE***	***BUREAU DE BRUXELLES***	***BUREAU DU HAINAUT***
Av. Reine Astrid 47/49 B12 *5000 NAMUR*	*Galerie de la Sauvenière 5* *4000 LIEGE*	*Rue Royale 45* *1000 BRUXELLES*	*Rue de la Réunion 2* *7000 MONS*
Tél. : 081/24 03 40 *Fax : 081/24 03 48*	*Tél. : 04/222 00 25* *Fax : 04/221 56 67*	*Tél. : 02/210 03 94* *Fax : 02/210 03 37*	*Tél. : 065/39 47 90* *Fax : 065/39 47 99*

MERCI DE FAXER CETTE PAGE AU BUREAU CORRESPONDANT À VOTRE REGION

Wood Awards 2001-2003

Ouverture de la 3ème phase du concours

Le 22 octobre 2001, l'ASBL Promotion du bois et de ses dérivés a lancé un concours de réalisation en bois s'étalant sur 2 ans, intitulé « Wood Awards 2001-2003 ». Les inscriptions pour la 3ème phase sont aujourd'hui ouvertes tant pour les nouveaux participants que pour ceux ayant déjà soumis au jury une ou plusieurs de leurs réalisations.

Pour rappel, les réalisations doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1. le bois dans la construction neuve
A. en usage intérieur
B. en usage extérieur
Catégorie 2. le bois dans la construction restaurée
A. en usage intérieur
B. en usage extérieur

Le concours est ouvert à tout menuisier enregistré et ayant son siège social dans la province de Liège. L'inscription est gratuite pour les membres de la Chambre patronale et de 40 EURO pour les non-membres. La date de clôture des inscriptions et de rentrée des dossiers est fixée au 14/09/02.

Les réalisations sont jugées par un jury de 5 personnes (dont le professeur émérite de l'Université de Liège, Jean Englebert, ingénieur civil architecte) sur présentation d'un dossier contenant des photographies couleurs et un texte explicatif mentionnant les intentions de l'auteur.

L'attribution des prix aura lieu en septembre 2003 au terme de la 4ème et dernière phase du concours, avec la remise des Arbres d'Or, prix représentant dans leur ensemble une valeur de 10.000 EURO.

Les nominés des deux premières phases

Le 28 mai dernier, le jury et les membres de l'asbl Promotion du Bois et de ses Dérivés se sont réunis pour proclamer les résultats de la sélection des Arbres d'Argent relatifs aux deux premières phases du concours.

Les nominés sont :

- Pour la catégorie bois neuf intérieur : Ghislain Xhaufflaire pour « Hangar dans un verger » à Ninane.
  Contact : M. Ghislain Xhaufflaire
  GSM : 0475/65.43.24

- Pour la catégorie bois neuf extérieur : Francis Paquay (Séquoia) pour « Habitation à ossature bois » de Tilff.
  Contact : M. Paquay – Menuiserie Séquoia
  Tél. : 087/67.88.93

- Pour la catégorie bois restauré extérieur : Paul Mordan pour la restauration de fenêtres, portes et chambranles à l'Institut de Patrimoine Wallon de Namur.
  Contact : M. P. Mordan – Tél. : 087/77.25.48

Renseignements – Information – Envoi du règlement

ASBL Promotion du Bois et de ses Dérivés
Rue du Palais, 27 Boîte 1 - 4800 VERVIERS
Tél. : 087/29.10.50 – Fax : 087/29.10.55
Relations avec la presse : personne contact :
Martine DIEU – GSM : 0475/368.145

STIP COMPARTMENTATION
SOMATI GROUP

PORTES COUPE - FEU

Fabrication – livraison & placement avec une attestation BENOR – ATG pour des portes coulissantes, guillotines, overhead et télescopiques de 30' – 60 ' et 120'

Maintenant aussi :
- Ecran de fumée ou coupe - feu
- Clapet étanche aux fluides
- Cloisons vitrées coupe - feu Rf 30' - 60'
- Parois coupe - feu

39, Rue des Pieds d' Alouette – 5100 Naninne
Tel : 081/40.01.19 Fax : 081/40.09.64

Industrielaan 17 – 9320 Erembodegem
Tel : 053/83.12.12 Fax : 053/83.04.42

STIP@SOMATI.BE

Aussi vente aux placeurs agréés

Basin

Une vue nouvelle sur le parquet

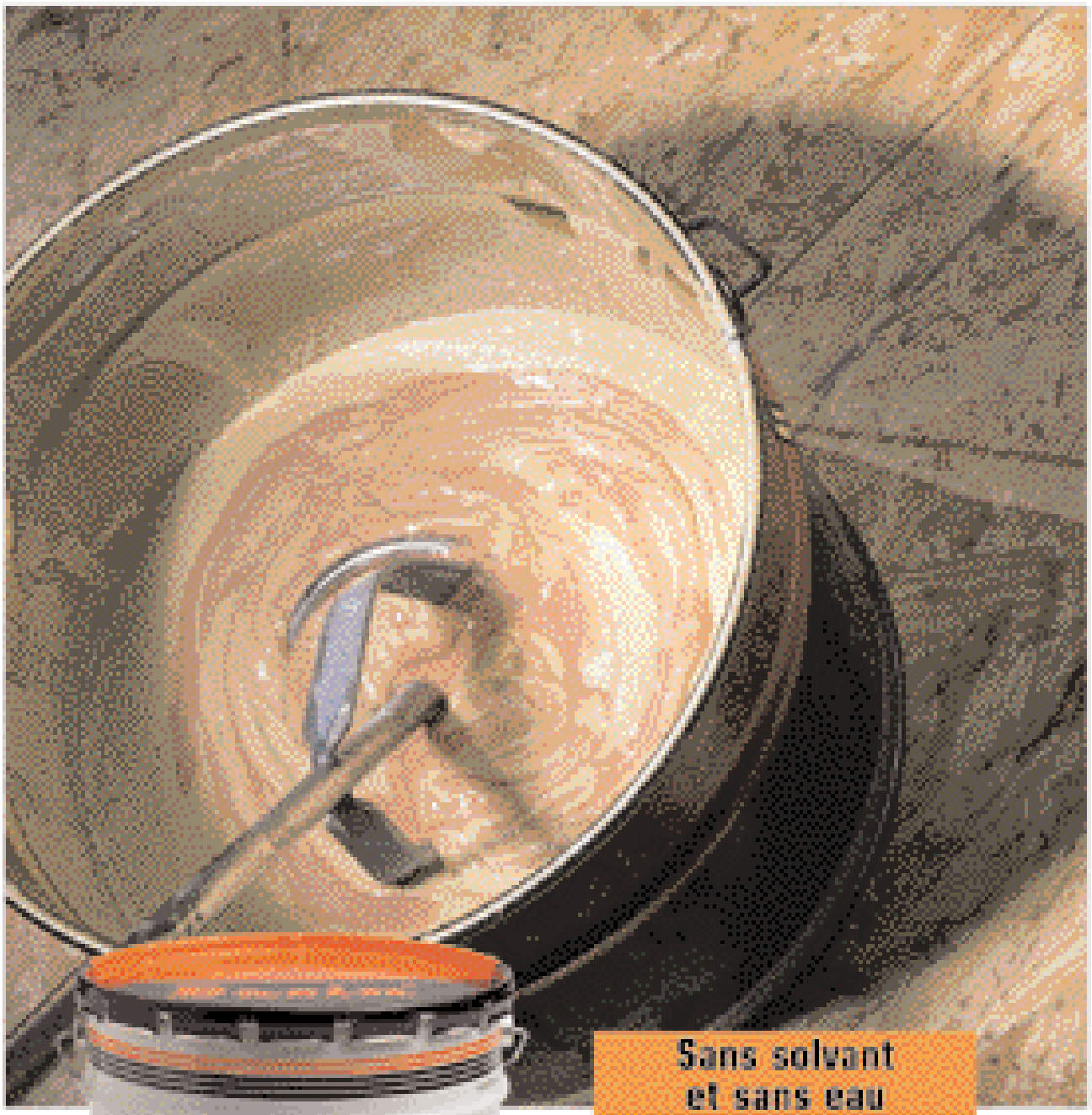

Sans solvant
et sans eau

Basicoll PU-600

Colle epoxy-polyuréthane
à deux composants pour parquet

Conforme à la norme EN 204 D4
Sans solvant et sans eau
Le bois ne subit pas de tension comme dans le cas
des colles avec une base liquide (eau ou solvant).

info@basin.be

Basin-Chemie s.a. - PRODUCTION et VENTE
Rue Bernimolinstraat - B-8750 Wingene
Tél. +32 (0)51/65.66.20 (centrale) - +32 (0)51/65.66.28 (vente)
Fax +32 (0)51/65.61.05

Agréation de poseur de portes résistant au feu

Que faire pour l'obtenir ?

Les portes résistant au feu, placées dans les bâtiments tombant sous l'application de l'AR du 19 décembre 1997 modifiant l'AR du 07 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire, doivent satisfaire aux exigences suivantes (annexe 1 – article 2).

"En ce qui concerne les portes, leur RF est attesté par la marque BENOR-ATG. Elles devront être placées par des placeurs agréés par notre Ministre de l'intérieur selon la procédure et les conditions qu'il détermine."

Pour être agréés les menuisiers doivent avoir suivi une formation de trois demi-jours au moins et avoir réussi une épreuve pratique de placement de portes RF organisée sous le contrôle de l'organisme de certification. (art. 5 de l'AM du 5 mai 1995 fixant les conditions et la procédure d'agrément des placeurs de portes résistant au feu).

L'organisme de certification est actuellement l'ISIB (http://users.skynet.be/ISIB)

Référentiel pour la certification (édition 1)

1. But du référentiel

Le référentiel de la certification a été établi pour permettre l'accréditation des organismes de certification de placeur de portes résistant au feu, conformément à l'Arrêté Ministériel du 05 mai 1995 et à la norme EN45013.

2. But de la certification

Le but général de la certification de placeurs de portes résistant au feu est de veiller à ce que les personnes qui possèdent la compétence pour placer de portes aient aussi les connaissances nécessaires pour placer des portes résistant au feu, conformément aux prescriptions des agréments concernés et à ce qu'elles appliquent effectivement ces connaissances.

3. Base réglementaire

Pour cette certification, les candidats sont évalués sur la base des connaissances exigées par l'article 6 de l'Arrêté Ministériel du 05 mai 1995 soit :

- leur connaissance des notions générales en matière d'incendie et de prévention de l'incendie par le compartimentage des bâtiments, et des dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne les portes résistant au feu et leur placement;
- leur connaissance des propriétés des matériaux qui peuvent influencer la résistance au feu des éléments de construction et les principes des méthodes d'essai et de classement pour la résistance au feu;
- leur aptitude à lire, interpréter et comprendre les agréments Bénor-Atg des portes résistant au feu et en particulier les prescriptions de placement qu'ils contiennent.

4. Formation

Les candidats doivent avoir suivi une formation d'au moins 3 demi-jours, où les points suivants sont traités :

* *Notions de base*

- la naissance d'un incendie
- le déroulement d'un incendie
- la réaction au feu des matériaux de construction
- la résistance au feu des éléments de construction
- le compartimentage :
  - → principes
  - → points faibles du compartimentage

* *Réglementation*

- normes de base (A.R. du 17/07/97 modifiant l'A.R. du 07/07/94)
  - → classification des bâtiments
  - → principes
- autres prescriptions applicables en Belgique
- agréments Bénor-Atg
- placeurs agréés

* *Propriétés des matériaux et des éléments de construction*

- définition des propriétés physiques
- comportement des éléments de construction soumis à l'incendie
- comportement au feu des matériaux
- mises en oeuvre dans les portes et dans l'environnement de celles-ci

* *Résistance au feu*

- méthodes générales d'essais définies dans les normes en vigueur
- critères de classement
- essais et classements des portes Rf.
  - → essai
  - → classement
  - → domaine d'application des résultats
- influence des modifications sur la résistance au feu

* *Agréments Bénor-Atg*

- base de l'agrément
- contenu d'un agrément technique
- prescriptions de placement
- étude détaillée d'un ou plusieurs agréments

Information des candidats sur les procédures de la certification appliquées par l'organisme de certification.

5. Epreuve pratique

Les candidats doivent en outre réussir une épreuve pratique. L'épreuve doit vérifier :

- la lecture correcte et la compréhension d'un agrément Bénor-Atg et les connaissances de base nécessaires.

- la capacité d'apprécier la qualité du placement d'une porte résistant au feu en ce qui concerne la résistance au feu.

6. Convention entre le placeur agréé et l'organisme de certification

Les candidats ont convenu d'un accord avec l'organisme de certification dans lequel les obligations réciproques du certificateur et du placeur certifié sont définies. Cet accord définit aussi bien les obligations déontologiques, administratives que financières qui doivent garantir la qualité du placement des portes résistant au feu et permettre la bonne gestion du système de certification.

7. Evaluation du placeur agréé

La compétence du placeur certifié et sa maîtrise des évolutions techniques sont évaluées de façon continue par des contrôles par coups de sonde sur chantier. L'organisme de certification informe le placeur certifié de cette évaluation.

8. Durée de validité du certificat

La durée de validité du certificat délivré par un organisme de certification est de 5 ans au maximum.

Le référentiel de la certification a été approuvé par le Comité Consultatif lors de la réunion du 4 octobre 2001.

Le représentant de la FWMB au sein de ce Comité est M. J-P. Van Honacker.

Coûts relatifs à la certification – Tarifs valables pour 2002

Système A (Pour les personnes qui placent + de 20 portes / an)

· Droit d'inscription (contrat) : € 331,90
· Cotisation annuelle : € 97,00
une année, comptée à partir de la date de l'inscription
· Attestations de placement : € 14,10 / le fascicule
fascicule de 25 exemplaires
· Etiquettes
100 étiquettes : € 127,70
250 étiquettes : € 255,30

+ 21 % TVA

Système B (Pour les personnes qui placent – de 20 portes /an)

· Droit d'inscription (contrat) : € 97,00
ce comprend 10 étiquettes
· Cotisation annuelle : € 97,00
y compris 10 étiquettes
une année, comptée à partir de la date de l'inscription
· Attestations de placement : € 14,10 / le fascicule
fascicule de 25 exemplaires
· Etiquettes supplémentaires : € 5,10 / pièce
commande minimum de 10 étiquettes

+ 21 % TVA

· Contrôles supplémentaires 2ème contrôle € 148,10
3ème contrôle € 280,90
· Contrôle de chantier sur demande 1/2 jour € 403,40
1 jour € 676,60

+ 21 % TVA

A ces coûts, il faut ajouter les frais liés à la formation. Ceux-ci sont déterminés par les centres de formation.

Pour tout renseignnement complémentaire ou pour obtenir les coordonnées des centres de formation, veuillez contacter la FWMB par téléphone au 02/545.56.27 ou encore par mail à l'adresse suivante : fwmb@confederationconstruction.be.

Vous aimeriez connaître le nom des placeurs agréés de portes RF ?

Il vous est possible de consulter la liste des employeurs de placeurs agréés de portes RF sur le site www.menuisiers.com ou encore d'en obtenir une copie par fax sur simple demande au 02/545.56.27

Inassurables les habitations en bois ?

Si on dit généralement que les Belges ont une brique dans le ventre, ils pensent de plus en plus fréquemment au bois pour la structure, voire les finitions de leur habitation. Quelles que soient les options choisies, une chose est sûre, mieux vaut être bien assuré contre l'incendie et autres risques de détériorations inattendues qui pourraient endommager votre patrimoine.

Choisir de construire de façon écologique n'a pas toujours les conséquences que l'on pense notamment sur les conditions requises ou la prime de l'assurance incendie ?

Pour Jacques Darcheville, conseiller chez CBC assurances, c'est un leurre de penser qu'habitation en bois rime avec surprime. Il convient de distinguer trois types d'habitations :

1. Les habitations à ossature en bois, recouvertes d'une brique de façade
2. Les habitations en bois avec fondations en béton
3. Les chalets en bois

Dans le premier cas, CBC ne pose aucune condition pour assurer l'habitation contre le risque d'incendie. La maison sera assurée comme une habitation traditionnelle, avec les même garanties, selon le principe « tous risques » (chez CBC tout ce qui n'est pas explicitement exclu dans le contrat est couvert) et sans majoration de prime.

Les habitations entièrement en bois (structure et façades) quant à elles, peuvent être assurées aux mêmes conditions et sans surprime pour autant que les fondations de l'habitation soient réalisées en dur, qu'il s'agisse de l'habitation principale de l'assuré et que ce dernier soit client complet chez CBC.
Enfin, les chalets de résidence secondaire peuvent être assurés sous certaines conditions. Cela tient essentiellement au fait que ces chalets sont souvent situés dans des endroits isolés et qu'ils ne sont pas occupés de façon permanente.

De plus, qu'il opte pour l'option bois ou traditionnel, le candidat bâtisseur bénéficiera de réductions de primes importantes pendant la première année s'il souscrit son contrat d'assurance habitation avant la passation de l'acte de crédit :

- 75 % sur le bâtiment
- 100 % sur le contenu

Si le contrat est souscrit après l'acte de crédit, l'assuré se verra octroyer une réduction 50 % sur le bâtiment et le contenu.

Quelques bonnes raisons de se lancer dans l'aventure !

Pour tout renseignement et connaître l'agent d'assurances CBC le plus proche de chez vous, contactez CBC Assurances au 0800 96 412.

NOUS **PRODUISONS** DES COLLES

Depuis plus de 60 ans, nous produisons des colles pour l'industrie de transformation du bois, pour les applications les plus diverses. Nos colles sont utilisées tant pour coller de grandes surfaces que pour encoller les chants suivant différentes vitesses d'adhérence; tant pour le placage des panneaux que pour la fixation des tourillons. Nous collons tout: le parquet massif ou fin, à l'intérieur ou à l'extérieur, étanche ou non. De plus, Merckx colle toutes les essences de bois et les produits dérivés non seulement entre eux mais aussi dans des assemblages avec du PVC ou du textile. Nous produisons d'ailleurs de nombreuses colles sur mesure, tant des colles à dispersion que des colles de contact ou des colles thermofusibles.

"Contactez-nous, si vous voulez savoir comment nous nous y prenons. Faites appel à notre savoir-faire et n'oubliez surtout pas, que nous sommes là pour vous servir."

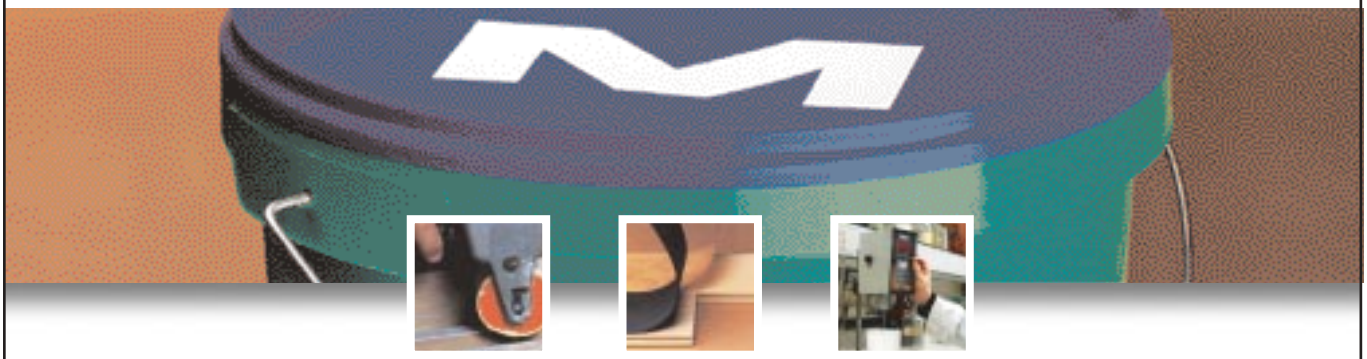

***MERCKX**, si l'experience et le service ont d'importance*

CERTIFIÉ ISO 9002

MERCKX

PATHOEKEWEG 122, B-8000 BRUGGE - TEL. +32(0)50/32 34 93 - FAX +32(0)50/32 34 95 - e-mail: info@merckx.be